

BRS

Bulletin de la Recherche Scientifique

CNRS

Inserm

INRIA

IRD

INED

IFREMER

Mars 2024

N° 528

- Négociation de la protection sociale complémentaire (PSC) au niveau des ministères de l'ESR, de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports : le volet prévoyance !

- 2023, une année difficile à Ifremer-Genavir. 2024, l'année de tous les dangers !

- Fiche technique aides exceptionnelles au CNRS

- Comment développer une stratégie CGT au sein des FS-SSCT !



P2 ▶ Édito

P4 ▶ Négociation de la protection sociale complémentaire (PSC) au niveau des ministères de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports : le volet prévoyance !

P6 ▶ Je simplifie, nous simplifions, vous avez tout complexifié...

P8 ▶ 2023, une année difficile à Ifremer-Genavir. 2024, l'année de tous les dangers !

P10 ▶ Menaces sur la liberté scientifique et la liberté d'expression dans l'Enseignement supérieur et la Recherche

P12 ▶ Fiche technique aides exceptionnelles au CNRS

P14 ▶ Comment développer une stratégie CGT au sein des FS-SSCT !

P16 ▶ Luites gagnantes

P18 ▶ Compte rendu de la Conférence Nationale des Retraités du 30 janvier 2024

P19 ▶ Tribune libre : Billet d'humeur « Répondez, répondez aux appels à projets ! »

P20 ▶ Tribune libre : Gardons-nous de sombrer dans la science honteuse

P21 ▶ Tribune libre : Le syndicalisme doit s'engager pour le désarmement général et la désescalade en Ukraine

P23 ▶ Mexico, 24-26 octobre 2023 « La force du public : ensemble on fait école »

P25 ▶ International

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

Campus CNRS de Villejuif
7, rue Guy Môquet Bât H 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrs-cgt@cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0924S05392
Co-directeurs de la publication :
Josiane TACK & Patrick BOUMIER
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle



Josiane TACK
Co-secrétaire générale

IVG dans la Constitution, une victoire pour toutes les femmes

Chère camarade, cher camarade,

Les parlementaires ont modifié le 4 mars 2024 la Constitution. Désormais, l'article 34 est complété par la phrase suivante : « *La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse* ». La loi Veil de 1974 introduisait en France le droit à l'IVG, une sécurité juridique vient d'être apportée en inscrivant « cette liberté garantie » dans la Constitution.

Une modification de la Constitution de la Ve République est bien plus difficile à obtenir qu'une modification des lois ordinaires.

En effet, elle nécessite une majorité des 3/5èmes des parlementaires de la chambre haute (sénateurs) et de la chambre basse (députés) lors d'un vote effectué en réunion à Versailles. Le résultat du vote a été sans appel : pour 780 et contre 72.

Ainsi, la France est le premier pays à inscrire la liberté d'avorter dans son droit constitutionnel.

Pour marquer cet acte solennel, un rassemblement a été organisé sur le parvis des Droits de l'Homme à Paris par des associations féministes, la Fondation des femmes et la Mairie de Paris. Partie prenante, la CGT a été fortement visible à ce rassemblement.

Il faut aller plus loin

Pour la CGT, l'inscription dans la Constitution du droit à l'IVG est « une victoire historique des mobilisations où la CGT a pris toute sa place ». En effet, contrairement à ce que certains prétendent, le droit à l'IVG reste fragile et peut être remis en cause. L'actualité nous le démontre tous les jours dans des pays comme la Pologne et les États-Unis. Les États-Unis, un temps en avance sur ce sujet, sont maintenant en recul par rapport à la France. Le droit n'est jamais acquis, nous sommes bien placés en tant que syndicalistes pour le savoir. Cependant ce n'est pas le droit à l'avortement qui est inscrit dans la Constitution, mais la liberté d'avorter. Il ne s'agit pas d'une nuance car « droit » et « liberté » n'accordent pas les mêmes garanties au niveau légal. Même si la liberté d'avorter est devenue constitutionnelle, rien n'interdirait par exemple à un gouvernement réactionnaire de ne plus prendre en charge le financement de l'acte médical de l'IVG.



Et garantir le droit à l'IVG sur tout le territoire

Les décisions politiques, prises par un gouvernement qui prétend faire de l'égalité une grande cause, creusent les inégalités et mettent à mal le droit

des femmes à la santé et à l'IVG. Les coupes budgétaires, les réductions d'effectifs, les ruptures de stock sur les pilules abortives, les fermetures de centres qui pratiquent l'IVG, de maternités, de PMI (40 % des maternités de proximité ont été fermées en 20 ans et plus de 130 centres IVG), la liste est longue et cet accès de plus en plus en difficulté pénalise les femmes dans le droit à l'IVG. Le droit à l'IVG doit être garanti sur tout le territoire national, si son inscription dans la constitution est une avancée réelle, sa mise en œuvre sur tout le territoire est en recul.

Et l'étendre à l'Europe

Par-delà la France, la CGT veut étendre l'inscription du droit à l'IVG dans la charte européenne des droits sociaux.

De coupes budgétaires en renoncement des services publics essentiels pour l'avenir du pays

À peine la loi de finances 2024 adoptée par 49-3 le 21 décembre dernier, le gouvernement organise, au mépris de la démocratie parlementaire, l'annulation de 10 milliards d'euros par décret dès le 22 février !

L'entourloupe est grossière : pour ne pas annoncer au moment du débat parlementaire une politique d'austérité drastique, un vrai-faux budget est présenté par le gouvernement comme raisonnable. Le respect du principe de sincérité budgétaire du gouvernement est à l'image du respect des instances parlementaires : il n'y en a aucun ! À l'évidence, lors de l'élaboration de la loi de finances 2024, le gouvernement avait volontairement surestimé, malgré les doutes de nombreux économistes, le taux de croissance, revu aujourd'hui à la baisse passant de 1,4 % à 1 %.

Ces 10 milliards en moins touchent des secteurs du service public essentiels pour l'avenir du pays et le bien-être de la population. En annulant ces crédits, la Macronie ampute lourdement les moyens de financement de toute une série de politiques publiques.

L'enseignement supérieur et la recherche paient un lourd tribut, avec 900 millions de baisse sur le budget de la MIREs[1] et une mention spéciale pour le programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" [2] qui se retrouve à un niveau de 0,45% inférieur à celui du budget 2023, en euros courants !

Pour le gouvernement, la soi-disant priorité donnée à la recherche et à l'enseignement supérieur comme à l'éducation est surtout une priorité... dans les sacrifices à faire !

Dans le même temps, les cadeaux faits aux grandes entreprises, eux, ne sont aucunement remis en cause. Citons le crédit impôt recherche qui progresse encore en 2024, pour atteindre 7,6 milliards. Les aides publiques allouées sans contrepartie aux entreprises sont évaluées à minima à environ 160 milliards d'euros, soit l'équivalent de plus de 30 % des dépenses budgétaires de l'État en 2024 !

Pourtant, les grandes entreprises engrangent des profits records, avec des bénéfices cumulés du CAC40 dépassant 120 milliards d'euros pour 2023, et alors même que seules 25 des 40 entreprises du CAC ont publié leurs résultats pour le moment.

Et comme si cela ne suffisait pas, Bruno Le Maire prévoit « une nouvelle étape d'économie budgétaire » de 20 milliards d'euros l'année prochaine. En 2025, elles atteindront ainsi 30 milliards d'euros ! Des économies, sur le dos entre autres des chômeurs et des malades chroniques, sont dans le viseur des apprentis sorciers qui nous dirigent.

Des robins des bois inversés nous dirigent : ils prennent aux pauvres pour donner aux riches !

Le budget de la Défense augmenté de 40%

Ces dernières années, le gouvernement a largement augmenté le budget défense. 413 milliards d'euros d'investissement sont prévus dans la

loi de programmation militaire pour 2024-2030, soit 40% d'augmentation. L'armée fait partie des ministères non impactés par les 10 milliards d'économie budgétaire. Lors de ses vœux aux armées en janvier 2024, E. Macron a insisté sur une nécessaire "économie de guerre". "La France a un rendez-vous avec son industrie de défense, une industrie en mode économie de guerre" avec "une capacité de production plus rapide et plus forte", a insisté le président de la république.

Après deux ans de conflit, E. Macron est passé de la volonté de ne pas « humilier la Russie » à « nous n'avons pas de limite ». La rhétorique guerrière sans cesse répétée du président de la République en ce début d'année est dénoncée par les alliés de la France, elle participe d'une escalade dangereuse en Europe.

Cet éditto ne sautait balayer l'actualité sans parler de la situation en Palestine. Après plus de 5 mois de guerre et de massacre, Benjamin Netanyahu n'a toujours pas fini de semer la famine et la mort dans la bande de Gaza. Il veut maintenant mener une offensive sur la ville de Rafah dans laquelle se trouve plus d'un million et demi de palestiniens qui ont fui les territoires bombardés. Être l'allié des puissances occidentales semble être un permis de tuer le peuple palestinien sans aucune limite, jusqu'au génocide !

Ça suffit ! Les alliés occidentaux doivent passer des phrases d'indignation aux actes contraignants envers le gouvernement israélien et toucher aux accords économiques pour l'obliger à arrêter le massacre et en premier lieu obtenir un cessez le feu immédiat et durable.

[1] MIREs : Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur

[2] Programme 172 : un des programmes de la MIREs. Il est consacré au financement des organismes de recherche et de l'ANR.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
et RECHERCHE : - 900 000
= 1 500 projets de recherche supprimés

Négociation de la protection sociale complémentaire (PSC) au niveau des ministères de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports : le volet prévoyance

L'article sur la PSC paru dans le BRS numéro 527 du mois de décembre 2023 a été rédigé avant que n'aboutissent les négociations dans notre ministère sur le volet prévoyance. Cet article a pour but d'exposer les négociations relatives à la partie prévoyance.

Pour traiter du contenu de l'accord dans notre ministère en terme de prévoyance, rappelons tout d'abord ce qui est acté en terme de prévoyance au niveau de l'accord fonction publique (FP) sur le versant de l'État. L'administration a opté sur une prévoyance reposant sur des garanties statutaires renforcées et des avancées en complémentaire.

Les garanties statutaires :

Les différentes situations liées à la prévoyance sont l'incapacité, l'invalidité et le décès. L'accord repose sur une meilleure prise en charge de ces situations par l'État et élève le niveau d'indemnisation par l'employeur pendant toute la durée des congés de longue maladie et de grave maladie. Les agents contractuels sont également pris en charge.

Pour le régime d'invalidité, la mise à la retraite pour invalidité, avec radiation des cadres qui figeait les droits à retraite des fonctionnaires est supprimée. Elle est remplacée par le versement d'une prestation de compensation de la perte de capacité de travail occasionnée par l'invalidité d'origine non professionnelle. Les fonctionnaires reconnus invalides peuvent cumuler la prestation de compensation d'invalidité et des revenus d'activité pour ceux qui désirent maintenir une activité professionnelle.

La période d'invalidité permettra de générer des droits à retraite.

En ce qui concerne le décès du fonctionnaire, des rentes pour enfants orphelins sont instaurées ainsi qu'une rente à vie pour les orphelins en situation de handicap.

Les avancées en complémentaires :

Un contrat collectif en prévoyance à adhésion facultative a été défini au niveau de l'accord FP, avec prise en charge d'une partie de la cotisation par l'employeur à hauteur de 7€. Cette adhésion est accessible sans condition d'âge ni de santé. La complémentaire à adhésion facultative renforce le niveau d'indemnisation employeur tant au niveau de l'incapacité qu'au niveau de l'invalidité.

La négociation au sein de notre ministère a porté sur les garanties additionnelles au contrat collectif en prévoyance.

Les garanties additionnelles sont ainsi rédigées dans l'accord :

Les garanties additionnelles sont mises en œuvre par le régime collectif à adhésion facultative.

Le régime proposera les garanties additionnelles suivantes :

- option A :

1- en complément des garanties statutaires et complémentaires, le maintien de 80 % de la rémunération globale des personnels titulaires et contractuels, pendant la durée du congé de maladie ordinaire rémunéré à mi-traitement ;

2- le maintien de 80% de la rémunération globale, en congé de longue durée les quatrième et cinquième années ;

3- sous réserve des dispositions réglementaires d'application de l'accord du 20 octobre 2023, le maintien de 80% de la rémunération pour les personnels en disponibilité pour raison de santé (DPRS) dont l'invalidité aura été reconnue pendant la période transitoire courant entre l'entrée en vigueur du régime et la réforme statutaire de l'invalidité ;

- option B :

- Frais d'obsèques
- Perte d'autonomie

Les bénéficiaires pourront adhérer à chacune de ces options.

Pour les retraités et les ayants droit, une offre sur les frais d'obsèques et la perte d'autonomie devra leur être proposée au même titre que les actifs.



Pour les collègues de l'enseignement privé, maintien de l'accord prévoyance existant s'il est mieux disant.

Sur la question de l'information, nous avons demandé qu'une information des agents (actifs et retraités) sur la PSC soit faite dès la publication de l'accord.

Sur la question du couplage des régimes santé et prévoyance, au renouvellement du marché l'accord prévoit que : « les ministères lanceront un appel public à concurrence en vue de conclure un unique marché public pour la santé et pour la prévoyance, dans la perspective d'un couplage des régimes ».

Ainsi, la négociation a permis d'aller au-delà des accords fonction publique. L'enjeu pour la CGT est d'obtenir au renouvellement des marchés l'adhésion obligatoire de la complémentaire en prévoyance et ainsi de se rapprocher d'une logique de sécurité sociale et de mutualisation obligatoire et solidaire.

Où en est-on ?

La FERC-CGT, après consultation de ses syndicats, a écrit à la direction du ministère fin janvier 2024 pour l'informer qu'elle est prête à signer cet accord qui apporte des avancées par rapport à l'accord Fonction publique.

La première commission paritaire de pilotage et de suivi de la PSC (CPPS) s'est tenue le 24 janvier 2024, elle a défini les critères de sélection des offres.

Un débat au sein de la CPPS a permis d'arriver à définir des pondérations pour les différents critères (les éléments financiers et le pilotage, les services et la gestion des couvertures

ainsi que les moyens informatiques et humains). Cette pondération devrait permettre de sélectionner l'opérateur le mieux disant en terme de prestations et solidarité et non l'opérateur le mieux disant pour faire un maximum de profit en décrochant ce marché.

La majorité des organisations syndicales, plus d'un mois après avoir donné leur accord pour signer cet accord, sont toujours en attente d'une date de signature !

Josiane Tack

Informations de dernière minute :

Le 18 mars 2024, le ministère a convoqué les organisations syndicales des trois ministères pour expliquer le retard pris par l'administration pour fixer une date de signature de l'accord PSC. Cette signature est le point de départ de la mise en œuvre de la PSC dont l'application devait entrer en vigueur au 1er juillet 2025.

Dans un premier temps, des questions de calendrier ont retardé la signature : la période de congés d'hiver puis le changement de ministre dans l'éducation nationale.

Dans un deuxième temps, des difficultés d'ordre juridique sont apparues.

Deux types de problème viennent retarder actuellement la signature de l'accord PSC :

1- La procédure de l'appel d'offre : il s'avère impossible de passer un marché à procédure adaptée (MAPA). En effet cette procédure apparaît fragile en terme de sécurité juridique, un recours juridique d'un assureur mécontent du type de marché choisi par l'administration serait recevable. Cette faille juridique a été découverte suite à l'appel d'offre lancé pour les services du premier ministre. Le droit européen stipule qu'un marché de prestation d'assurance ne peut être un marché à procédure adaptée (MAPA). Pourtant, le Conseil d'État avait validé cette procédure d'appel d'offre pour les accords PSC !

Ainsi, il est nécessaire de mettre en place une procédure dite " de négociation formalisée ". Le ministère y travaille...

2- Un accord dont le périmètre couvre plusieurs ministères implique une publication au Journal Officiel (JO) et non plus au Bulletin Officiel (BO).

L'accord que nous avons négocié doit donc passer par la validation du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG). Pour rappel l'accord a déjà été validé par la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) ! Cette nouvelle validation demande des ajustements d'écriture au sens juridique. Le ministère nous a donné lecture des amendements travaillés avec le SGG, pour l'instant les avancées obtenues et inscrites dans l'accord ne sont pas impactées par ce toilettage. Nous serons particulièrement vigilants à ce qu'il en soit bien ainsi lorsque nous aurons accès au texte final de l'accord après validation du SGG, probablement en avril.

In fine, les conséquences des problèmes rencontrés et exposés ci-dessus vont se traduire par un allongement de 6 mois sur le planning initial ! **Le ministère nous a annoncé une entrée en vigueur de l'accord pour début 2026 !**

Les syndicats ont demandé unanimement, le passage de 15 euros à 30 euros concernant la participation de l'État à la complémentaire santé actuelle des agents en attendant 2026. A suivre ...

Je simplifie, nous simplifions, vous avez tout complexifié...

Dans son discours du 7 décembre dernier « Réception pour l'avenir de la recherche française », E. Macron a donné le ton pour les 18 mois à venir. Il s'agit d'accélérer les restructurations en cours depuis 15 ans, sous couvert de simplification, en allant plus loin dans l'autonomie des universités avec « l'acte 2 de l'autonomie » et en transformant les organismes de recherche (ONR) en « agences de programme ».

Le mot de simplification est très tendance au gouvernement. La feuille de route de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en ce début d'année 2024 peut se résumer ainsi : **simplification de l'ESR!**

Que se cache-t-il derrière ce mot pour les dirigeants au sommet du pouvoir jusqu'aux directions des établissements ?

Des travaux pratiques sont assignés aux établissements : 17 sites universitaires ont été choisis pour expérimenter des procédures de simplifications administratives dans la gestion des unités mixtes de recherche entre universités et organismes de recherche (UMR), mais aussi entre les services administratifs universitaires et ceux des délégations régionales des organismes de recherche. Il s'agit de l'application du rapport Gillet paru à l'automne 2023. Cette commande de la ministre de l'ESR se fait dans la plus grande discrétion en contournant les instances statutaires légitimes à traiter d'organisation du travail et de restructurations.

Le mot d'ordre est : répondre à l'injonction ministérielle, et peu importe l'impact sur la charge des équipes impliquées ou la portée des choix qui seront proposés dans un an.

Chaque site universitaire met en œuvre ses propres expérimentations ; après les jeux olympiques, aura-t-on la nouvelle épreuve olympique de la meilleure simplification d'ici un an ?

Mais la question de la simplification est bien plus profonde. Examinons le discours du chef de l'État du 7 décembre au regard des déclarations d'Alain Fuchs, président de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) interviewé par la presse le 16 janvier :

« J'ai pris ce discours très au sérieux : il nous donne 18 mois pour transformer assez sérieusement l'organisation de l'ESR français. ».

Et de poursuivre en s'interrogeant sur la pertinence pour les organismes de recherche de continuer à être des opérateurs de recherche, en gros à continuer à faire de la recherche !

« Il s'agit de trancher la question d'université cheffe de file pour les UMR tandis que les ONR seront des agences de programmes. [...] Qu'est-ce que cela veut dire quand un organisme indique qu'il veut continuer à être "opérateur de recherche" ? Je ne le sais pas bien. [...] Je ne suis pas favorable à une situation où un ONR serait à la fois une agence de programmes et un pilote de recherche ».

Le président de la république, dans son discours, intervenait en ces termes : « faisons des vraies agences de financement [les ONR] qui arrêtent de gérer directement les personnels, faisons des vraies universités autonomes avec des logiques de site ».

Cette déclaration ne préfigure ni plus ni moins qu'un transfert de l'ensemble des personnels des organismes de recherche vers les universités.

A. Fuchs ne s'y est pas trompé, même si E. Macron fait un lapsus entre agence de programme et agence de financement. A. Fuchs déclare :

« Nous atteignons la limite du modèle UMR, dans lequel l'argent public finance trois fois la recherche : via le ministère, les universités et les ONR [...] Le transfert de ressources des ONR vers les universités ne devrait pas être un sujet tabou ».

Cela a le mérite d'être clair : tout l'argent et tout le personnel des organismes de recherche doivent être versés aux universités ! Et dire que A.

Fuchs a été PDG du CNRS de 2010 à 2017 !

Et comme si cela ne suffisait pas, les attaques portent également sur le statut des fonctionnaires de la recherche.

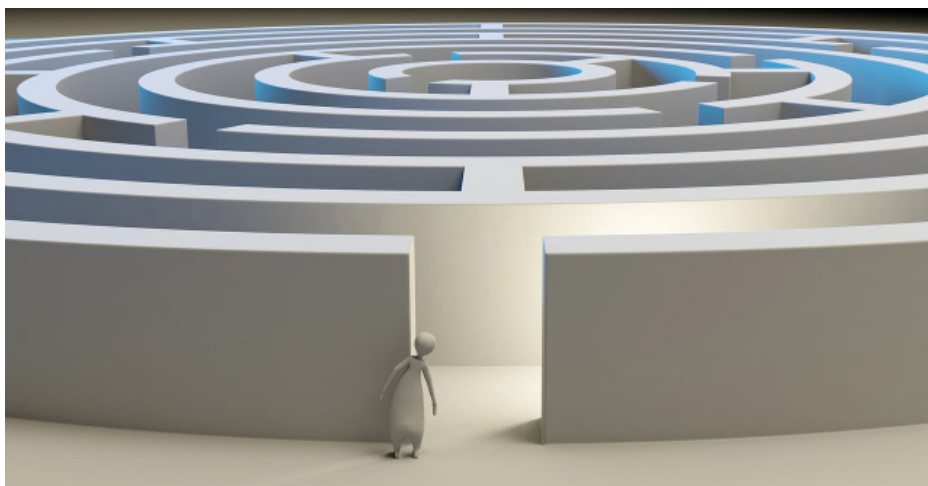
E. Macron s'exprime ainsi :

« je n'ai pas dit qu'on allait réformer les statuts. Mais à la fin des fins, qu'est-ce qu'on veut ? [...] Je suis incapable de dire au fond s'il faudrait 100 % de temps de recherche pour la même personne tout au long de sa vie, et c'est sans doute une stupidité absolue de notre système. [...] Je vous invite très sincèrement, vous êtes beaucoup plus intelligents que moi, tous dans cette salle, à les changer vous-mêmes ».

A. Fuchs lui donne le la :

« Le discours du président est un appel à l'ESR pour prendre les choses en main, et nous devons y répondre. Souvenez-vous de ce qu'il a dit sur les statuts : il nous invite à prendre la question en main. Udice* va faire des propositions sur la relation des ONR avec les universités ».





Sous couvert de simplification, la course à la prise de pouvoir des présidents d'université sur les organismes de recherche a été lancée par E. Macron : les chiens viennent d'être lâchés. Ils ont 18 mois pour attraper et liquider leurs proies via la simplification !

ce n'est pas l'avenir de la recherche ni celui de l'enseignement supérieur qui les intéressent mais leur désir illimité de pouvoir !

Les enjeux de pouvoir ne s'arrêteront pas avec la volonté d'engloutir les organismes de recherche : la compétition entre universités françaises sera exacerbée avec l'acte 2 de l'autonomie appelée de ses vœux par E. Macron. Le président de PSL ne pose que cette limite à propos de l'évolution des universités : « sans aller jusqu'à la privatisation des universités ». Les bases de l'acte 2 des universités sont jetées.

Les personnels des organismes de recherche et des universités que nos organisations représentent n'ont aucun intérêt à rentrer dans ces jeux de pouvoir.

Leurs intérêts sont tout autres : faire le travail qui les anime sans entrave

et contribuer à l'avancée des connaissances et à la transmission des savoirs. Des notions qui n'effleurent pas ceux qui nous dirigent.

Ils veulent se consacrer à leur travail et pour cela il leur faut :

- des postes stables, donc de fonctionnaire, qui garantissent des collectifs de travail stables ;
- des grilles de salaire et des évolutions de carrière qui ne donnent pas envie de fuir ;
- l'arrêt de l'hégémonie des appels à projet et la réintroduction de crédits stables ;
- des chercheurs à plein temps ;
- des enseignants chercheurs qui peuvent concilier travail de recherche et enseignement ;
- des évaluations collégiales faites par des pairs majoritairement élus ;
- des instances de gouvernance démocratique où le poids des élus veut encore dire quelque chose.

Il est temps de déconstruire les empilements de réformes, mises en place année après année, jamais évaluées mais imposées au nom de l'excellence de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Combien de temps les personnels vont-ils tenir, malmenés de la sorte, face à la perte de sens de leurs métiers ?

De combien de temps disposent-ils face à la menace qui pèse sur l'existence même des organismes de recherche et face à l'acte 2 de l'autonomie des universités ?

Combien de temps vont-ils supporter les attaques frontales contre leur statut de fonctionnaire d'État ?

Combien de temps vont-ils supporter les volontés démesurées de pouvoir de certaines présidences d'université ?

Les personnels sont les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Sans eux, ces deux piliers de notre société n'existeraient pas. C'est à eux de décider de leur organisation et de déterminer les conditions d'exercice de leurs activités.

Les simplifications des dirigeants. es n'apportent aucune solution aux entraves et à la bureaucratie qui étouffe les personnels. Leurs simplifications, c'est la promesse de vivre dans une jungle où la prédation sera le maître mot.

Non, messieurs et mesdames les dirigeants.es, vouloir toujours plus de pouvoir n'a jamais été une preuve d'excellence !

Co-secrétaires généraux du SNTRS-CGT et secrétaire général du SNCS-FSU

Josiane Tack - Patrick Boumier et Boris Gralak

** Udice est une association d'universités de recherche françaises formée le 16 juin 2020 regroupant aujourd'hui dix grandes universités françaises de recherche, présidée par Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg*

2023, une année difficile à Ifremer-Genavir. 2024, l'année de tous les dangers !

En tout premier lieu nous pouvons nous féliciter d'avoir triplé, depuis deux ans, notre nombre d'adhérents au SNTRS-CGT Ifremer.

Cette augmentation des adhérents est à notre sens la preuve que la CGT porte des sujets justes, et que le ton que nous employons, et la détermination dont nous faisons preuve marquent les esprits et font bouger les lignes. Nous devons continuer à convaincre d'autres collègues à adhérer, car plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces pour défendre l'ensemble des salariés ! **Nous avons fortement progressé lors des élections professionnelles d'avril dernier : notre représentativité a augmenté de 13% !** Ce résultat nous donne plus de moyens financiers, fonctionnement et missions (le budget des organisations syndicales est déterminé en fonction de notre représentativité suite aux résultats de premier tour), plus d'élus dans les différents CSE-E et au CSE-C, et à coup sur plus de poids face à la Direction. Nous nous rapprochons des 40% de taux de représentativité ce qui est historique à Ifremer-Genavir.

En 2022, lors des élections des représentants du personnel au Conseil d'administration, nous avons aussi progressé ; sur sept administrateurs élus nous sommes passés de deux à trois. Nous avons aussi augmenté nos résultats aux dernières élections des représentants du personnel au comité scientifique d'Ifremer.

Au final l'année 2023 a été une année de fortes mobilisations à Ifremer : nombreux rassemblements devant les implantations, intervention en CA de juin d'environ 300 salariés pour dénoncer la situation en termes de perte de pouvoir d'achat et de baisse des emplois, rassemblement lors de la venue de Mme la ministre de la Recherche à Brest le 23 novembre dernier.

Pour mémoire nous allons perdre 41 postes en ETP (équivalent temps plein) sur un total de 1348 actuellement, alors que dans le même temps notre PDG se targue d'avoir obtenu la permission d'atteindre l'effectif maximal autorisé (1363 ETP) du ministère des finances ... sans augmentation



correspondante de la masse salariale ! Nous avons revendiqué 8% d'augmentation de la valeur du point pour rattraper les pertes cumulées dues à l'inflation, ... qui ont débouché sur seulement 5% d'augmentation au total (mais seulement 3% sur la valeur du point d'indice), mais à coup sûr grâce à notre mobilisation !

A Genavir, où la CGT est majoritaire, les salariés sédentaires ont entamé un mouvement de grève le 31 mars 2023 pour contester les mesures salariales indécentes (NAO : cadrage 2.10 %) proposées par la Direction. Cette grève, d'une ampleur inédite et après une lutte sans précédent, s'est achevée le 19 avril 2023. La direction concèdera une augmentation générale des salaires de 4%, avec mise en place d'un talon bas à 110 € brut et un plafond à 220 € brut. Ainsi les plus bas salaires ont pu bénéficier d'une augmentation d'environ 6% et les plus hauts salaires plafonnés à environ 3%, et les jours de grève ont été payés à 50%

Néanmoins 2024 va être une année très difficile :

Nous revendiquerons à nouveau une augmentation de la valeur du point d'indice de 8%, et le maintien de l'emploi.

Nous allons reprendre les négociations sur la convention d'entreprise ; les points majeurs qui restent à négocier sont la revalorisation de la grille d'embauche, ainsi que le chiffrage des augmentations des primes à la mer,

actés en cours de négociation. Enfin nous devrions voir arriver la clause de revoyure sur l'accord télétravail. Peut-être cela sera le moment de mettre en avant la revendication CGT de la semaine de 32h/4 jours sans perte de salaire, actuellement testée dans un certain nombre d'entreprises françaises ?

Ces négociations se feront dans un contexte budgétaire alarmant ; un budget déficitaire de l'ordre de 25M€, et le risque avancé par le PDG en conseil d'administration d'une possible « cessation de paiement en 2026 quand nos réserves financières seront épuisées ». De plus le PDG a annoncé que, faute d'avoir obtenu des moyens financiers supplémentaires de la part du MESRI, Ifremer devra décider durant le 1er semestre 2024, d'arrêter des activités ! Ces décisions à venir, faute d'une vision stratégique claire, et avec des contraintes budgétaires drastiques devront se faire, malheureusement, dans la précipitation la plus totale, alors que depuis 3 ans, les syndicats demandent, sans succès, d'ajuster notre activité en fonction de nos effectifs et de notre budget. A priori les premières victimes seront les programmes scientifiques sur fonds propres, ainsi que et les projets de rénovation immobiliers, pourtant urgents, notamment à Plouzané. Nous devons être très vigilants sur le devenir des stations côtières dans ce contexte de déficit budgétaire, ainsi qu'au risque de transformer Ifremer en agence de programme

L'année 2023 a été une année de crise, suite à une gouvernance défailtante : départ de la Directrice de la DCOM, suspectée de détournements de fonds publics (et signalement au

final par la Direction au procureur de la République de Brest), départ de la Directrice de la DAEI, suspectée de harcèlement moral (avec évaluation de la situation par un cabinet d'expertise ayant conclu « à des propos graves et répétés » de la part de cette directrice), une inspection de l'IGSER qui a eu lieu au printemps dernier suite à ces deux affaires, départ précipité de l'ex DRH peu après cette inspection, et enfin, toujours en cours, le coût anormalement exorbitant d'un licenciement à Genavir ; suite à la non prise en compte du statut protégé de ce salarié, par la DRH de Genavir qui pourtant en avait été informée par ce dernier, Genavir à ce titre a été condamné par le tribunal de Brest à lui verser 218.000€ !

Ces fautes de gouvernance de la part de notre PDG ainsi que de la Direction de Genavir ont terni l'image de l'institut, et accru le désarroi de nombre de salariés déjà confrontés à une situation sociale peu motivante, et à une stratégie scientifique peu lisible.

La flotte océanographique, une situation en trompe l'œil !

Au total la flotte ce sont 18 navires de 12 m à 120 m qui la composent, mais 8 navires font moins de 16 m, et dans ces huit, 5 font moins de 12 m.

L'âge moyen de l'ensemble de la flotte est de 25 ans (pour une durée de ser-

vice 40 ans). L'âge moyen des navires Hauturiers et Côtiers est de 29 ans, et sur ces 18 navires, 9 devront être remplacés au plus tard sous 15 ans. Le navire le plus âgé, le Thalia : 44 ans

Un nouveau navire est en construction (NSH, 45m), sa longueur a été réduite faute de financement suffisant. Ce navire attendu depuis plus de 10 ans ne viendra que remplacer le Gwen-drez sorti de flotte pour vétusté il y a plusieurs années et le Thalia qui devrait cesser son activité (enfin) en 2025. Quant au Michel Rocard annoncé récemment par E. Macron, qui devait être un second NSH pour le pacifique, fera 65m, et devra partager son temps avec des missions en antarctique... Enfin il est à noter une baisse de la programmation de la flotte française due à de difficulté de financement de certaines missions, et un avenir incertain de la gestion N/O Belgica par l'amateur Genavir).

Espérons qu'une journée de manifestation nationale des EPIC de recherche, ait lieu prochainement pour exiger un financement satisfaisant et pérenne de ces établissements qui ont été oubliés par la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) afin de leur permettre de faire face à leurs missions, dont la demande est paradoxalement sans cesse plus importante.

En ce qui concerne l'UES Ifremer-Genavir, la CGT revendique des moyens financiers et humains à la hauteur des ambitions affichées de la France pour expertiser et accroître les connaissances scientifiques du second domaine maritime mondial. Cela



passer par des budgets suffisants, et pérennes, des salaires justes et attractifs, des déroulements de carrière dignes, ainsi qu'une gouvernance qui ait une vraie vision stratégique scientifique à long terme.



Franck Jacqueline Secrétaire de la section Ifremer

Légendes photos

Photo 1 : Ministre conversant avec les salariés en fin de visite le 23 novembre 2023 (siège d'Ifremer, Plouzané).

Photo 2 : Regroupement de personnels en juillet 2023, au siège d'Ifremer à Plouzané (Finistère).



Menaces sur la liberté scientifique et la liberté d'expression dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Le SNTRS-CGT s'alarme du climat de restriction de la liberté scientifique et de la liberté d'expression qui s'est installé dans le paysage de l'ESR depuis la reprise d'un conflit de haute intensité au Proche-Orient, le 7 octobre dernier.

La plupart des événements scientifiques touchant de près ou de loin à la question palestinienne ont été annulés ou reportés sine die. Nombre de spécialistes du Proche-Orient se sentent aujourd'hui dans l'impossibilité de s'exprimer librement à propos de leurs propres objets de recherche, redoutant des sanctions. Les journalistes reconnaissent une difficulté inédite à trouver des chercheurs et des chercheuses pour intervenir dans leurs émissions.

Ces peurs de censure sont fondées :

une véritable police de la pensée s'est installée dès les premiers jours suivant le 7 octobre, avec des effets immédiats.

Le 20 octobre, la présidence de l'Université de Savoie Mont-Blanc a décidé d'interdire à la section syndicale CGT FERC-Sup d'accéder à la liste de diffusion des personnels, à la suite de l'envoi d'un communiqué sur la situation à Gaza intitulé « Halte aux crimes de guerre ! »

Au même moment, à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), une véritable vague de haine et d'insultes a visé une anthropologue reconnue, spécialiste de la Palestine, pour avoir relayé le communiqué d'un syndicat étudiant sur la liste de discussion politique et syndicale interne à l'École.

En réponse à ce qui ne peut être qualifié autrement que de délation calomnieuse, la direction du CNRS a initié une procédure disciplinaire accélérée contre notre collègue, pour des motifs aussi graves et choquants

qu'« apologie du terrorisme » et « incitation à la haine raciale » ! Lors de cette procédure, la défense précise assurée par le SNTRS-CGT a permis de démontrer l'absurdité de ce qui était reproché à notre collègue, et de rappeler les grands principes et la jurisprudence sur la liberté d'expression, en particulier dans le monde universitaire. La direction du CNRS s'est ainsi contentée de prononcer une sanction minimale – un avertissement - mais, a toutefois décidé de la publier au Bulletin Officiel, contre l'avis de la CAP.

Dans cette atmosphère générale d'amalgames et d'accusations, nous nous inquiétons de la position maximaliste de la direction de certains établissements de l'ESR, dont le CNRS, dans l'interprétation du devoir de neutralité des agent-es de la fonction publique, que certain-es vont jusqu'à présenter comme une interdiction d'exprimer des opinions politiques ou syndicales dans l'ESR.

Or rappelons-le, avec le comité d'éthique du CNRS et la loi sur le sujet : « s'agissant des chercheurs et enseignants-chercheurs, il est établi qu'ils jouent un rôle particulier dans la sphère publique, propice au débat démocratique et à l'autoréflexion de nos sociétés.

C'est pourquoi leur liberté d'expression est en général jugée plus étendue que celle du fonctionnaire ordinaire, comme en témoigne la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. [...] aux termes de la loi (article L121-2 du Code Général de la Fonction Publique) et de la jurisprudence, la notion de neutralité renvoie en réalité essentiellement aux fonctions que le chercheur est amené à assumer en tant qu'agent : quand il recrute telle personne plutôt que telle autre, il doit laisser de côté toute considération politique [...] (COMETS, avis n°2023-44, p. 8-9). »

Nous demandons à la direction du CNRS de garantir publiquement la liberté scientifique et la liberté d'expression de ses agent-es, comme elle l'avait fait, fort à propos, il y a quelques années, en résistant aux pressions maccarthystes du gouvernement pour enquêter sur un préten-

du lobby « islamogauchiste » au sein des universités. Nous pensons que toute autre attitude créerait un précédent dangereux, permettant à ce gouvernement ainsi qu'aux suivants de réduire au silence toute chercheuse ou chercheur dont les positions scientifiques ou politiques sur des sujets clivants (climat et environnement, politique économique, discriminations, le dopage dans le sport...) ne lui conviendraient pas.



Nous notons d'ailleurs que la direction du CNRS travaille actuellement sur les conditions propices à l'expression publique de la communauté CNRS, comme en témoigne l'enquête lancée le 18 mars 2024.

Nous l'interpellons d'autant plus sur son devoir de veiller au respect des droits et de la protection de ses agent.es, le cas échéant, en utilisant les outils déjà disponibles comme la protection fonctionnelle.

Ce respect ne doit pas être confondu avec un encadrement plus contraignant de la liberté d'expression des chercheur.es.

Alors que l'adoption de la récente loi sur l'immigration témoigne de la banalisation croissante de l'extrême-droite, face à laquelle nous nous montrons plus que jamais vigilant-es et mobilisé-es, le SNTRS-CGT ne se laissera pas intimider et continuera à promouvoir la liberté d'expression et les valeurs humanistes, émancipatrices et anti-colonialistes que porte la CGT.



DU 15 AU 18 OCTOBRE 2024



COURCELLE



PatCréat 2024 ©

(Sources : circulaire 133484DRH du 9/01/2014 et retours d'expérience)

Quel est le dispositif des aides exceptionnelles ?

Le CNRS peut attribuer à ses agent.e.s une aide exceptionnelle leur permettant de répondre à des situations d'urgence causées par des difficultés imprévisibles auxquelles ils ne peuvent faire face dans l'immédiat, ni à court terme. L'appréciation de cette situation s'effectue au travers du rapport social établi par l'assistante de service social et c'est sur cette base que se justifiera l'attribution ou non de l'aide sollicitée. Après ce niveau d'instruction, tous les dossiers doivent être présentés en commission d'attribution. Il n'est pas envisageable que l'assistante de service social effectue un filtrage (sauf bien entendu sur intervention de l'agent.e concerné.e, qui vaudrait renonciation).

L'aide exceptionnelle, devant rester ponctuelle et donc exceptionnelle, en réponse à une urgence sociale, ne peut être enfermée par aucun critère normatif.

Les conditions d'attribution peuvent être de deux types (qui peuvent se cumuler et se mixer) :

- l'aide exceptionnelle non remboursable ;
- l'aide exceptionnelle remboursable.

NB : ces aides peuvent se cumuler avec les prêts CAES.

Les bénéficiaires des aides exceptionnelles

Les aides exceptionnelles peuvent bénéficier aux :

- fonctionnaires titulaires et stagiaires rémunérés par le CNRS ;
- agents non titulaires rémunérés par le CNRS ;

- retraités du CNRS ;
- ayants droit (le conjoint, le concubin, le partenaire lié par un PACS, les enfants, les ascendants, descendants, alliés et collatéraux, le cohabitant à charge) et toute personne agissant dans l'intérêt d'un bénéficiaire énuméré ci-dessus.

La demande d'aide exceptionnelle

Sur demande d'un bénéficiaire, tout dossier doit faire l'objet d'un rapport d'enquête sociale daté, signé et établi par l'assistante de service social du CNRS.

Seule l'assistante de service social, tenu au secret professionnel conformément à la déontologie de sa profession, a une connaissance complète de l'ensemble des éléments du dossier.

Généralement le dossier présenté en commission comprend l'objet de la demande (ou l'origine de la situation financière dégradée), un résumé de la situation sociale et financière du bénéficiaire (charges du foyer càd loyer, charges, dépenses récurrentes, fluides, crédits, dépenses de santé ...) et une proposition de montant en correspondance avec l'instruction du dossier établie par l'assistante sociale.

Les pièces justificatives nécessaires à la rédaction du rapport social ne doivent pas être communiquées (elles sont conservées par l'assistante sociale, sous couvert de confidentialité).

A savoir que les aides exceptionnelles sont attribuées en fonction de la situation sociale du demandeur indépendamment du grade, de la fonction exercée, de l'ancienneté ou du temps de travail.

La commission d'attribution et son déroulement

L'examen de la situation s'effectue en commission d'attribution, convoquée généralement par l'assistante sociale et/ou l'assistante de la délégation. La convocation vaut ordre de mission et dispense de service (ASA article 15).

Depuis la restructuration des instances de dialogue social au CNRS¹ la convocation s'adresse aux mandaté.e.s dans les commissions régionales du développement professionnel et social (CRDPS).

A noter qu'en raison de l'urgence des situations, la fréquence des réunions est adaptée et aucun quorum n'est exigé.

En cas de dossier à examiner dans le cadre d'une procédure d'urgence caractérisée, situation nécessitant une réponse sociale très urgente,

¹ disparition des CNAS, CNFP, COS OMES, CNM et CNSPH pour création CNDS et CNDP au niveau national et remplacement des CORAS et CRFP par la CRDPS au niveau régional



l'assistante de service social peut soumettre directement au/à la délégué.e régional.e (ou son/sa représentant.e) la situation évaluée correspondante. Dans ce cas, la décision est prise sans avis préalable de la commission d'attribution, qui est, dans un délai de 48h, réunie sur ce dossier.

Il arrive parfois, toujours en cas d'extrême urgence, que les mandaté.e.s soient consulté.e.s par courriel.

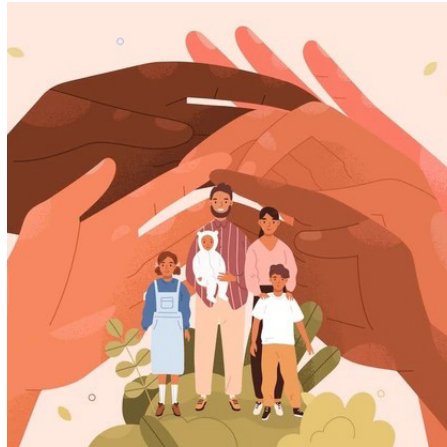
A ce moment-là, sauf demande particulière des mandaté.e.s, la commission ne se réunit pas et valide par échange de mails la décision prise entre l'assistante de service social et le/la délégué.e.

Seule l'assistante de service social a connaissance complète de l'ensemble des éléments du dossier (nom du demandeur, situation sociale, toute information personnelle et d'ordre privé qui ne saurait être divulguée ...) et elle est tenue au secret professionnel conformément à la déontologie de sa profession (principe de confidentialité des dossiers).

En commission d'attribution, l'assistante de service social expose les conclusions du rapport social de façon anonyme (avec généralement un tableau de la situation financière du foyer, dépenses versus ressources puis un argumentaire sur les motivations de la demande de l'agent). L'ensemble des personnes participant à ces commissions d'attribution est soumis à l'obligation de discrétion professionnelle.

La décision d'attribution de l'aide exceptionnelle appartient au/à la délégué.e régional.e, après avis de la commission (sauf cas de procédure d'urgence précisée ci-dessus).

Selon l'organisation locale de ces commissions, il est procédé soit à un tour de table, soit à une prise de parole à la demande. En fonction des situations, et lorsque le tour de table n'apporte pas de consensus, il peut être procédé à un vote. Tout en rappelant qu'aucun membre n'a de voix prépondérante et que l'assistante de service sociale ne prend pas part aux votes.



A l'issue de la commission d'attribution, chaque décision individuelle d'aide exceptionnelle (positive ou négative) fait l'objet d'une notification écrite au demandeur. Généralement c'est l'assistante sociale qui s'en occupe.

A savoir qu'en cas de décision défavorable, le demandeur peut solliciter un nouvel examen de son dossier si sa situation comporte des éléments nouveaux.

Le montant des aides exceptionnelles

Le montant de l'aide exceptionnelle est évalué en fonction de la situation du demandeur et décidé par le/la délégué.e régional.e. Cette décision est souveraine.

A savoir que les aides exceptionnelles ne connaissent pas de seuil mais elles sont plafonnées (... sic !).

Les plafonds s'entendent par année civile et par bénéficiaire.

Une vigilance toute particulière est portée aux taux d'endettement total des demandeurs et aux situations de surendettement dans le cadre des aides exceptionnelles remboursables.

Les derniers montants en notre possession, relevés via la circulaire relative aux aides exceptionnelles datant de 2014, indiquent un plafond de 1000€ en aide remboursable (et un échelonnement maximal sur 24 mois), un plafond de 1200€ pour une aide non remboursable et un cumul des 2 aides pour 2200€ (avec toujours un échelonnement maximal sur 24 mois). Il est à ce jour impossible d'affirmer que ces montants de plafonds sont toujours en vigueur tant les pratiques sont disparates entre délégations et qu'un travail d'uniformisation n'a pas été entrepris en commission nationale depuis quelques années. Il conviendra très certainement et très prochainement de mettre ce sujet à l'ordre du jour dans les commissions régionales, et en commission nationale de développement social (CNDS).

Dans la circulaire citée en référence il est toutefois prévu qu'à titre dérogatoire les plafonds peuvent être dépassés dans les cas où la situation sociale du demandeur l'exige absolument.

NB : pour les agents non titulaires, la décision d'attribution et le contrat de remboursement de l'aide tiennent compte de la durée du contrat de travail afin que le remboursement total de l'aide intervienne au plus tard à la date de fin de contrat.



Patrice Moralès

Comment développer une stratégie CGT au sein des FS-SSCT !

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, que le SNTRS-CGT avec toute la CGT a combattu en son temps, a introduit des nouvelles instances de dialogue social. Sous le prétexte de simplifier le dialogue social et de le rendre plus stratégique, grâce à une évolution des compétences et de la cartographie des instances représentatives, le gouvernement a fusionné l'ancien comité technique (CT) et l'ancien comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Suite aux élections professionnelles de décembre 2022, et depuis janvier 2023, le Comité Social d'administration (CSA) est désormais l'instance unique de dialogue social avec la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT) qui en est issue. Le cadre réglementaire est donné par le décret 2020-1427 et par l'ancien décret 82-453.

Dans les organismes nationaux de recherche, sauf à l'INRAE, la structure des instances a été calquée sur les instances CT/CHSCT antérieures. Les FS-SSCT doivent être mises en place pour des structures ayant plus de 200 agent.e.s et elles ont remplacé les structures nationales et régionales préexistantes. Vu de loin, rien n'a vraiment changé et on peut se réjouir, car grâce à notre travail syndical la prévention de la santé au travail continue à avoir une place importante chez nos employeurs.

La mise en place a été un brin chaotique, car les textes réglementaires sont peu précis et que la DGAFP* a publié seulement le 11 octobre 2023 un "Guide relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées de la fonction publique de l'État", qui est censé les expliciter et faciliter l'installation. Même le règlement intérieur type n'est sorti qu'en février 2023, pour des instances à mettre en place au 1er janvier 2023.

De part leur composition, ces nouvelles instances ont d'emblée réduit le nombre de représentant.e.s du personnel, car au niveau national les membres des CSA titulaires et suppléants fournissent les titulaires des FS-SSCT, la surcharge des camarades qui participent aux deux instances

est difficilement soutenable. Nous avons alerté de ce fait le gouvernement dans les CT et CHSCT consultés sur les textes de loi modifiant le cadre du dialogue social avant leur mise en place. A contrario, dans les FS-SSCT régionales, qui sont les instances de proximité, le nombre de représentant.e.s du personnel a augmenté, il y a donc eu l'entrée des organisations syndicales que nous n'avions pas vu auparavant dans les CHSCT. Ceci est un bon point, car avec plus de bras on peut mener plus de visites, plus d'enquêtes, mieux couvrir les unités et les services de chaque circonscription, mieux se partager le travail sur le terrain.

En revanche, cela demande un travail intersyndical plus poussé, pour arriver à des décisions, préconisations et actions dans l'intérêt de la santé des agent.e.s.

Ce que le gouvernement n'avait pas mesuré, c'est la surcharge de travail des services de l'administration, qui n'arrivent pas vraiment à assumer les changements et les nouvelles missions. Pour exemple, en 2023, moitié des séances du CSA ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 6 sur les 12 du programme annuel, ont été annulées faute de pouvoir les préparer et de fournir aux organisations syndicales les documents en temps et en heure. Les séances sont convoquées en retard, et les documents arrivent trop tard. Il n'y a plus de pilote dans l'avion !

Parmi les changements négatifs introduits par la loi, le nombre de séances obligatoires a chuté drastiquement, une par an pour les FS-SSCT au lieu de 3 par an pour les CHSCT. En sachant que cette instance a récupéré des missions supplémentaires concernant le télétravail, le handicap, l'égalité professionnelle femme-homme, l'in-

tégration des actions de prévention contre le harcèlement moral et sexuel, avec le rajout des notions de violence sexiste et sexuelle et la désignation d'un.e référent.e Violence, Discriminations, Harcèlement et Agissements sexistes (VDHA) parmi les représentant.e.s du personnel dans la FS-SSCT. Pour le moment, les employeurs se tiennent au nombre de 3 minimum par an, nous restons vigilants sur ce point pour la suite.

Pour bien mener le mandat en FS-SSCT, les représentant.e.s du personnel disposent d'un volet de jours de formation obligatoires en cours de mandat, comme c'était déjà le cas pendant le mandat en CHSCT : 5 jours de formation générale dont 3 jours par l'employeur (en commun pour les représentant.e.s du personnel du CSA, de la FS-SSCT plus les représentants de l'administration) et 2 jours par l'organisme de formation de son choix (dans notre cas de figure la « Formation Syndicale CGT ») payés par l'employeur. Les 2 jours de formation sur les risques socio-organisationnels dénommés « RPS » par les employeurs sont maintenues et sont à être prodigués pendant le mandat de la FS-SSCT pour les représentant.e.s du personnel dans cette instance.

A l'heure actuelle, la plupart des organismes nationaux de recherche ont dispensé la formation obligatoire par l'employeur.

A la FERC-CGT, notre fédération, nous avons mis en place la formation des représentants du personnel aux FS-SSCT pour les 2 jours (on la donne en deux jours et demi) dispensés par les organismes syndicaux et nombre de mandaté.e.s SNTRS-CGT ont été déjà formé.e.s. Par contre, la formation syndicale des mandaté.e.s SNTRS-CGT est un peu à la traîne comparée aux autres organisations fédérées et je m'en déssole car nous nous sommes donnés beaucoup de mal pour mettre



en place ces formations, que ce soit au Centre Benoît Frachon à Courcelle sur Yvette en Ile de France, ou délocalisées au plus près des camarades en région. Nous avons même dû annuler des formations par manque de participants, ce qui est vraiment dommage, car on amène les formateurs proche de chez vous, dans le respect de votre vie familiale. Les camarades organisateurs sur place ont beaucoup de mal à avoir une réponse de la part des camarades mandaté.e.s et les refus de se former par la CGT sont incompréhensibles.

Nous pouvons toujours programmer des séances dans votre région, mais il faut y participer camarades !

Les formations pour les mandaté.e.s données à Courcelle ne sont pas forcément remplies, et se former au centre de formation de la CGT Benoît Frachon, dans un parc boisé de 7 ha, dans des salles adaptées pour la formation des adultes, logé.e.s dans une chambre individuelle avec salle de bain, nourris dans un restaurant qui vous fait prendre 2 kg/semaine et une salle de sport pour les perdre, sincèrement, ça fait du bien à tous. Les camarades qui sont passé.e.s par ces formations peuvent en témoigner, **on repart requinqué.e.s, gonflé.e.s à bloc, prêt.e.s à en découdre et outillé.e.s au mandat comme des vrai.e.s militant.e.s aguerri.e.s !** En décembre 2024 il y a encore 2 séances pour les retardataires.

Avec le collectif Travail-Santé de la FERC, que je coanime, nous avons mis

en place plusieurs autres formations Travail-Santé qui peuvent être utiles et vous faciliter la vie militante.

Pour commencer, on peut choisir la formation Travail-Santé de base de 2 jours, donnée en région fédéralement et accessible à tous, sans requis particuliers.

Ensuite, pour approfondir, on pourrait suivre la formation Travail-Santé Niveau 1 de 5 jours à Courcelle, donnée 2 fois par an (la prochaine séance se tiendra le 9 septembre 2024), pour les camarades voulant s'impliquer



Centre Benoît Frachon, à Courcelle-sur-Yvette (Essonne), où se sont tenues les sessions de formation des représentants du personnel dans ces nouvelles instances (janvier 2024)

plus dans la défense des collègues sur la base de la santé au travail et qui est complémentaire à la formation FS-SSCT des mandaté.e.s, mais avec la formation syndicale niveau 1 requise comme base de départ.

Se former au mandat syndical c'est vous donner les outils pour faire passer les revendications de la CGT dans les instances dans lesquelles vous avez été élu.e.s ou mandaté.e.s, c'est vous donner les moyens de vos ambitions syndicales et la possibilité de défendre en connaissance de cause la santé et les conditions de travail de toutes et tous.

*Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique



Lorena Klein

LUTTES GAGNANTES

Luttes et mobilisations : la CGT aux côtés des travailleurs

TOTALE Victoire « David contre Goliath » :

La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT se félicite de la décision du donneur d'ordre TOTAL d'abandonner son projet d'installation d'un système de vidéosurveillance dans les cabines des transporteurs d'hydrocarbures suite à la mobilisation des salariés durant 3 jours. Ce mouvement démontre, une fois de plus, que les travailleurs qui ont un rôle d'utilité publique ne sont pas reconnus à leur juste valeur ; puisque même les donneurs d'ordre se permettent de dégrader leurs conditions de travail et salariales. La solidarité et la détermination des travailleurs en grève, depuis le 4 décembre 2023 en Ile-de-France, ont permis, par la lutte, de rétablir le droit et la liberté individuelle face au Géant TOTAL.



1er tour des élections chez Aldi Beaune :

Outre une participation record tous collèges confondus, la CGT est 1ère dans les 2 premiers collèges et talonne la CFTC de quelques voix chez les cadres ! Reste à transformer l'essai au second tour !

Financement de la défense par le livret A :

La CGT se félicite de la censure du Conseil constitutionnel. Après l'adoption en force de la loi de finances 2024, par un nouveau recours au 49-3, le 22 décembre, le Conseil constitutionnel a rejeté ce 29 décembre plusieurs dispositions de la loi.

Notamment, celle prévoyant l'utilisation de l'épargne populaire (livret A, livret de développement durable) pour financer l'industrie de la Défense. La CGT avait alors dénoncé, dans un communiqué de presse le 17 novembre dernier, l'utilisation de l'argent populaire pour financer l'industrie de la défense et l'armement.

Pour la CGT, il est urgent que l'État prenne des dispositions pour permettre de dégager des moyens supplémentaires pour le logement, en particulier social, et le financement de la transition écologique.

Pour la première fois la CGT Samaritaine est 1ère organisation syndicale :

avec 38,97% des voix, la CGT s'impose et devient la première organisation syndicale à la Samaritaine. Malgré les intimidations et les différentes manœuvres de la direction pour sanctionner et dissuader les



SUR LE FRONT DES LUTTES

salariés de voter et se présenter pour la CGT, notre organisation syndicale a convaincu et a fait un score remarquable, preuve de la confiance portée par les travailleurs dans cette grande enseigne de luxe.

La CGT Samaritaine est et restera déterminée à défendre les intérêts des travailleurs n'en déplaise à Bernard Arnault et la direction de l'enseigne. Les droits de travailleurs ne se marchent pas et l'intimidation ne fonctionnera pas.

Victoire pour les libertés syndicales, le tribunal relaxe les 2 syndicalistes de la CGT de l'Énergie Gironde :

Pour avoir lutté contre la réforme des retraites Macron-Borne, si nocive pour les travailleurs-ses, nos camarades, Christophe, Secrétaire général, et Alexandre, militant du syndicat Énergies 33, étaient convoqués devant le tribunal correctionnel de Bordeaux, suite à différentes plaintes (hôpital Saint André, Mairie de Bordeaux, et Enedis). Suite à l'audience du 21 novembre 2023, puis mise de la décision en délibéré au 9 janvier 2024, le tribunal a prononcé la relaxe totale d'Alexandre et de Christophe !

C'est une victoire à mettre à l'actif de la mobilisation de la CGT !

Luttes gagnantes



La CGT devient majoritaire au CSE-Central de APF France Handicap (Association des Paralysés de France), c'est une première !

En novembre dernier, lors des élections, la CGT APF avait progressé de 6 points devenant ainsi la 2ème organisation syndicale représentative avec 46,53 % des voix.

La semaine dernière et pour la première fois de l'histoire de l'association, la CGT est devenue majoritaire au CSE-Central avec 23 élus sur 42 sièges (11 titulaires et 12 suppléants). L'Union Fédérale de l'Action Sociale félicite les syndiqués CGT APF, ces avancées sont le résultat d'un travail d'équipe, d'une coordination et d'un engagement quotidien.

Victoire de la CGT APRIL contre le patronat :

Appartenant au groupe BOGART, l'enseigne APRIL a repris 41 magasins du groupe NOCIBE peu avant l'organisation des élections professionnelles au sein de ce dernier.

Le transfert du magasin de Roubaix (59) chez APRIL, survenu peu après ces élections, symbolise une véritable boucherie sociale, le patronat cherchant principalement à éliminer la CGT de l'entreprise. Aussi, après que plusieurs tentatives de domestiquer nos camarades ont échoué, le patro-



nat a eu recours à une répression syndicale et raciale ouverte mais la résistance de nos camarades ne faiblit pas... bien au contraire ! Or, à l'époque, les salariées, toutes syndiquées CGT, craignaient pour leur santé et avaient alerté l'employeur des risques encourus (double et triple postes ; intensification du travail ; pression ; stress anxio-dépressif ; ... allant jusqu'à une tentative de suicide). Et plutôt que de veiller à l'intégrité physique et mentale des salariés, l'employeur n'a eu pour seule réponse de vider et fermer leur magasin sans même en avertir les salariées.

Dans le même temps, une partie des salariées transférées dans un magasin situé à des dizaines de kilomètres de chez elles, étaient alors convoquées au siège d'APRIL situé à Paris pour des entretiens préalables à licenciement « prétendument » économique. Mais la détermination de nos camarades, rendant coup pour coup, dans l'opposition face à l'employeur, a été telle que l'inspection du travail a refusé leur licenciement ! La lutte paye !

Cette situation nous confirme que la meilleure défense des travailleurs face aux attaques du patronat, c'est le rapport de force.

Victoire de la CGT aux Elections CSE

La Manufacture des Lumières à Saint-Georges-de-Mons (Puy de Dôme) : la CGT enregistre encore une très belle victoire historique dans l'entreprise de la manufacture des lumières (ex DIETAL), puisque c'était un des bastions de la CFDT.

En effet net recul de la CFDT et pour la deuxième fois sur le territoire du Puy de Dôme la CFE-CGC, n'a pas souhaité présenter une liste dans le 2ème et 3ème collège. Grâce à cette performance notre organisation CGT est

toujours plus alignée pour rester dans le département le 1er syndicat de la métallurgie.



IVG dans la Constitution, une victoire pour toutes les femmes :

Le Parlement (réunion des députés et sénateurs) réuni à Versailles ce 4 mars 2024 a inscrit dans la Constitution « la liberté garantie » du droit à l'avortement.

La CGT salue « une victoire historique » à laquelle elle a contribué. L'événement transmis par grand écran sur le parvis des droits de l'Homme à Paris donne lieu à un rassemblement en présence de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT.



Patrice Morales

Compte rendu de la Conférence Nationale des Retraités du 30 janvier 2024

Cette CNR s'est tenue à Villejuif. Le matin, lors de la discussion entre les délégués des sections, 3 délégués de la Section Nationale des Retraités étaient présents (le 4ème était bloqué dans le métro), 2 délégués de la section de Jussieu étaient aussi présents (dont une représentante du Comité Directeur de l'Union des Syndicats des Retraités (USR) de Paris) ainsi qu'un délégué de la section de l'ESPCI et un retraité de la section Pouchet. L'Union Fédérale des Retraités de la FERC était représentée par son secrétaire général adjoint. Le BN du SNTRS était représenté par H. Berkoun.

Ainsi seulement 2 sections locales de la région Ile de France (IDF) étaient représentées. Aucune section des autres régions n'était représentée.

Cette faible participation n'a pas empêché la discussion d'être intéressante. Les thèmes principaux abordés ont été la situation en Palestine avec le massacre des habitants de Gaza, la baisse du pouvoir d'achat des retraités et la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) obligatoire dans la Fonction publique.

Trois motions ont été votées à l'unanimité. Elles reflètent bien la teneur des sujets abordés.

Motion 1 sur le pouvoir d'achat

La Conférence Nationale des Retraités du SNTRS-CGT réunie le 30 janvier 2024 constate que le pouvoir d'achat des pensions a baissé considérablement depuis une vingtaine d'années. Elle exige une augmentation immédiate des pensions de 10%, au-delà des 5,3% octroyés par le gouvernement à compter du 1er janvier.

Elle estime indispensable la mobilisation des retraités dans les plus brefs délais.

Motion 2 sur la réforme de la PSC

La Conférence Nationale des Retraités du SNTRS-CGT réunie le 30 janvier 2024 prend acte de la réforme de la protection sociale complémentaire des agents de l'Etat, actifs et retraités. Elle revendique l'égalité de traitement des retraités avec les actifs.



Commentaire : l'intérêt de la réforme pour les actifs a été constaté. L'intérêt pour les retraités n'a pas paru évident aux participants. Tous les présents ont bien compris que chaque retraité devrait examiner sa situation personnelle quand des propositions concrètes seront sur la table. Les participants ont souhaité que la CGT défende, après les accords d'aujourd'hui, l'égalité de traitement entre actifs et retraités.

Motion 3 sur Gaza

La Conférence Nationale des Retraités du SNTRS-CGT réunie le 30 Janvier 2024 prend acte de la décision de la Cour Pénale Internationale (CPI) du 26 janvier 2024.

Elle réaffirme l'exigence du cessez-le-feu, de la fin du blocus et du respect du droit à un Etat pour les palestiniens. La CNR souhaite que soient étudiées avec le BN les conditions dans lesquelles le bureau de la SNR pourrait contacter directement les retraités des sections locales.

La dispersion des retraités du SNTRS sur tout le territoire n'est pas propice à une activité syndicale qui prenne en compte la défense de leurs intérêts par le SNTRS, comme le montre la faible participation à cette CNR organisée en IDF.

L'après-midi nous avons invité Jean Marc Canon, ex secrétaire de l'UGFF devenue UFSE, à faire une présentation sur l'affaiblissement et la privatisation des Services Publics. Il a orienté son exposé sur les différents aspects de l'intervention du privé dans les services publics (délégations de services publics, partenariats public/privé, cabinets de consulting privés, ...) ainsi que sur l'altération du statut de Fonction publique (agents non titularisés en nette augmentation).

La présentation a été suivie par un débat riche sur les conséquences néfastes de cette politique d'affaiblissement des services publics dans de nombreux domaines (transports, hôpitaux, recherche publique, etc.) et sur le scandale de l'argent public distribué aux entreprises sans contrepartie.

Puis le débat s'est poursuivi sur les possibilités de contrecarrer cette politique avec une confédération CGT de 600 000 adhérents qui peine à organiser le développement des luttes pour faire basculer le rapport de forces en faveur des travailleurs.

Quelques syndiqués s'étaient joints aux délégués pour écouter Jean Marc et participer au débat.



Michel PIERRE, secrétaire de la Section Nationale des Retraités

Billet d'humeur « Répondez, répondez aux appels à projets ! »



C'est rythmé et rimé. Couplet et refrain d'une chanson qu'on nous chante depuis une vingtaine d'années si ce n'est plus, cela souligne l'état lamentable des budgets récurrents et le besoin de devenir « chercheurs d'argent » pour continuer à travailler. Décrié par notre syndicat et d'autres, ce processus est pourtant vital pour le maintien de certaines équipes, pour le lancement de nouvelles thématiques ou la poursuite des recherches existantes commencées parfois grâce à... des précédents appels à projets.

De travailleurs de la recherche nous devenons des « gratteurs de projets ». À notre corps défendant, nous marchons dans cette combine et tombons dans le piège qui nous est tendu, tout en le rejetant. Ne sommes-nous pas un peu « schizophrènes » ou « masochistes » ?



Comme rien de tout cela n'est nouveau, vous vous demandez pourquoi ce billet d'humeur. Quel nouvel affront ? Que peut-il arriver de plus aliénant ?

Réponse : le « fait du prince ». Un « comité international » (la caractérisation lui ajoute du prestige) a « évalué » un « dispositif » et ne l'a pas trouvé à son goût. Suite à sa « recommandation », le Premier ministre a rendu son verdict : fini le « dispositif », plus d'argent, plus rien. Décision couperet à effet immédiat. Après que l'on nous a poussés à y répondre, après

que l'on s'est plié au travail chronophage, rempli des dossiers, constitué des équipes, établi des budgets prévisionnels, quinze jours avant la date limite de soumission, tout est stoppé. Quant aux projets en cours (de l'année dernière), faute d'argent, on se demande s'ils pourront être menés à terme.

Ubu dans le monde de la recherche.

Vous souvenez-vous avec quelle ardeur on nous avait « vendu » les Labex, dont « l'excellence » était surtout destinée à trier les personnes et casser les collectifs ? Il y avait alors de l'argent, manne céleste que le commun des chercheurs ne méritait pas. Les collectifs ont résisté, au moins en SHS où les collègues se sont engagés par équipe, considérant que nous sommes « excellent » à plusieurs. L'argent était au rendez-vous. Les naïfs ont pensé que cela allait se dupliquer à l'infini. Les méfiants disaient que les bonnes choses n'ont qu'un temps et qu'il fallait prévoir l'avenir.

Naïfs et méfiants ont assisté à la fin, prévisible, des « excellences ». Mais rassurez-vous, bonnes gens : les Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) ont surgi de nulle part, avec de nouvelles promesses luisantes, et bien sûr de nouvelles contraintes pour ajouter un peu de piquant à l'austère « excellence ». Cette fois-ci, il fallait lier recherche et formation. Même pour des projets qui ne concernaient que la recherche. Allez-y, imaginez ce que vous pouvez faire pour former la jeunesse. Artificiel ? Mais non, vous n'y pensez pas. N'avez-vous pas le souci de transmettre ?

Celles et ceux qui avaient tout donné pour les Labex se sont sentis floués. Mais rien n'arrête le progrès, surtout s'il apporte l'argent qui fait défaut. En grommelant, la communauté a pris ce nouveau pli. Toujours avec la même naïveté : que ce soient le travail, la valeur scientifique, la pertinence de

la formation qui priment pour l'évaluation des EUR. Illusion totale. La décision princière nous apprend que nous n'étions qu'un « dispositif » et que nous ne valions pas grand-chose. Clap de fin.

Domages collatéraux : les personnes recrutées pour le suivi administratif du « dispositif », aussi brillantes et compétentes soient-elles, seront très probablement « remerciées », vu l'extinction immédiate des crédits. Le prince ne se soucie nullement de ces manants que sa décision aura terrassés. Mais nous, qui les côtoyons, sommes en rage.

Voulez-vous prendre encore une louche de Labex, EUR et consorts ?

Ne pensez-vous pas qu'il est temps de détrôner ces princes qui ont ce pouvoir sur la science tout en la traitant avec mépris ?

Parole de Chat en colère.



Dina Bacalexi dit « le chat »



Gardons-nous de sombrer dans la science honteuse

La hausse soutenue de la température du globe est un fait. La recherche scientifique a montré que toute autre cause que les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine, ne pourrait en être la raison.

Parvenir à stopper ce phénomène est devenu une cause humaine fondamentale, tant les conséquences sociales de ce réchauffement promettent d'être dramatiques.

Pour contribuer à obtenir la neutralité carbone d'ici à 2050 (ce qui est nécessaire pour maintenir l'élévation globale des températures à 1.5° au-dessus de la valeur de 1850), il faut diviser par 5 les émissions du pays. Soit passer de 600 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (CO_{2e}) à 120 millions.

Ces émissions résiduelles seraient alors naturellement absorbées par les forêts les prairies, etc...

Souvent il est écrit qu'il faut faire passer en France la consommation par individu de 9,2t CO_{2e} par personne et par an à moins de 2t.

Il ne s'agit bien sûr que d'une moyenne ...

Ce n'est pas à chaque individu de réduire sa consommation tout seul. L'essentiel de l'effort doit être un effort collectif du/des pays.

Ce que nous disons des activités individuelles est aussi vrai pour les collectifs, les activités particulières, notamment de la recherche scientifique. C'est pourquoi on peut ainsi s'interroger quand le CSI (Conseil Scientifique d'Institut) de l'INP (Institut National de Physique) sortant écrit :

"Il faut tout d'abord lever l'illusion que la recherche en physique pourrait se soustraire à l'effort commun de sobriété et arguer d'une forme d'exception au nom de son rôle dans

la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets. Recherches fondamentales comme appliquées sont certes pertinentes dans cette lutte : elles peuvent apporter, à moyen et surtout long terme, des connaissances et des techniques facilitant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Mais celles-ci seront insuffisantes au regard de l'ampleur et de l'urgence de la crise que le monde traverse et la physique doit donc, comme les autres secteurs, faire preuve d'exemplarité dans l'utilisation raisonnée des ressources et la réduction de ses émissions."

Le groupe de réflexion du collectif labo 1.5 écrit lui de son côté "Au-delà de son devoir de production, de synthèse, et de transmission des savoirs, la communauté scientifique doit, selon nous, contribuer autant que possible et concrètement à cette transformation. Nous sommes de plus en plus nombreux à penser qu'il nous faut mettre en cohérence nos pratiques de travail avec les objectifs de réduction de l'empreinte humaine sur l'environnement, et que cet alignement constitue un élément clé du lien de confiance unissant sciences et société. " et plus loin " nous avons donc décidé de nous fixer un objectif simple : amorcer ou poursuivre le changement de nos pratiques professionnelles afin de réduire rapidement notre impact sur l'environnement, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris. "

Nous avons aussi entendu en CSI INSU (Institut National des sciences de l'Univers), dans le mandat récemment achevé, des collègues dire qu'il n'était pas nécessaire de descendre trop bas en "résolution spatiale" pour certaines simulations numériques de l'atmosphère car la dépense énergétique en serait trop importante.

Plus fort encore, dans un autre cadre INSU (une journée de la commission spécialisée astronomie astrophysique) un astronome a déclaré qu'étant donné que l'émission moyenne d'un astronome dans le monde était de 60t CO_{2e} par an, et que pour l'essentiel

cela venait de l'utilisation de grands équipements au sol (télescopes) ou dans l'espace (satellites) les efforts internes à un laboratoire (limitation des déplacements en avion, changements dans le mode d'alimentation collective, réduction de l'usage des récipients en plastique, etc...) étaient nuls et non avendus, et que ce qu'il fallait envisager c'était peut-être d'arrêter de construire autant de nouveaux instruments.

Pour nous, tout comme les voix qui essayent de culpabiliser la majorité de la population en faisant porter sur les choix ou comportements individuels la responsabilité principale du réchauffement, de même ces collègues font fausse route.

Même si une prise de conscience et des actions individuelles, ne sont pas sans intérêt,

l'impact sera très faible voir insignifiant en regard d'actions plus globales comme par exemple la limitation des importations de produits venant de l'autre bout de la planète mais existant en France, la réparabilité des objets coutants, le retour à des productions et des services de proximité, la baisse de consommation énergétique des bâtiments et des moyens de transport, des transports de marchandises moins polluants, l'arrêt des déforestations massives dans le monde ...

Tout d'abord statistiquement : à l'échelle de notre pays, la recherche scientifique contribue pour dix millions de tonne de CO_{2e} par an au volume de l'émission des gaz à effets de serre. Soit, ramenée à chaque habitant du pays (et non pas à chaque scientifique) environ 150kg CO_{2e} par an.

Quant à la "petite astronomie", avec ses 60t émise par chercheur, elle

contribue vu les effectifs de la discipline à moins de 3k de CO2e par an dans les 9t par français !

On ne va donc pas là en appliquant une sobriété radicale à ces activités contribuer de façon significative à la baisse des émissions.

Car on sait bien que c'est sur la production d'énergie notamment électrique que l'on peut gagner mais aussi sur les transports, sur la rénovation énergétique des bâtiments, sur l'arrêt de l'utilisation d'énergie d'origine non nucléaire ou non renouvelable dans les entreprises, sur les conditions de production et d'acheminement de notre alimentation que l'on peut obtenir des gains drastiques en ce domaine.

MAIS AU DELÀ c'est aussi un mauvais coup à long terme pour l'objectif même de réduction. Parce que freiner l'activité de recherche peut retarder la découverte de solutions permet-

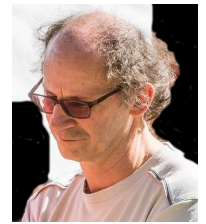
tant une réduction globale des émissions au niveau de la société.

Ainsi même pour des disciplines éloignées des sciences du climat ou de la recherche en production d'énergie, comme l'astronomie, la biologie, des développements technologiques sur les appareils ou les algorithmes logiciels peuvent se révéler précurseurs pour l'ensemble de la société. Ce serait de la R et D utile au climat !

Quant aux recherches en sciences humaines et de la société, elles ont cette fonction critique pour débusquer les mécanismes politiques économiques, sociaux et psychologiques de la société capitaliste qui freinent la lutte contre le réchauffement.

De plus, les chercheurs ne sont pas des enfants. Ils sont conscients de ce qui se passe sur la planète. Ce sont d'ailleurs eux qui ont été les premiers à lancer l'alerte. On peut donc légitimement penser qu'ils sont à même de faire les bons choix entre le nécessaire pour faire avancer la Recherche et le superflu qui mettrait en danger notre futur.

Ne taillons pas de façon uniforme dans toutes les activités humaines sans tenir compte de l'utilité de ces activités pour le bien commun ! Fi de la science honteuse !



Claudia Gallina et François Bonnarel

TRIBUNE LIBRE

Le syndicalisme doit s'engager pour le désarmement général et la désescalade en Ukraine



Une tribune libre parue dans le n°527 du BRS s'insurge contre la motion contre la guerre en Ukraine adoptée par notre syndicat le 27 juin 2023 et appelle à « livre[r] le plus possible d'armes ultra-modernes à l'Ukraine ».

Je suis très inquiet par ce soutien à l'escalade belliciste de l'OTAN

et tiens à préciser les raisons de mon adhésion à ladite motion du SNTRS, dont je puis témoigner, pour avoir participé au CSN qui la discuta puis la

vota, qu'elle n'implique pas une lecture unique du conflit en Ukraine, et encore moins un soutien politique à V. Poutine.

Tout d'abord, la motion s'oppose de manière générale à la forte augmentation du budget militaire de la France et la met en regard de la situation dramatique des services publics. L'industrie de notre pays se trouve également dans un état lamentable : l'armement constitue l'un des derniers secteurs industriels qui se porte bien, faut-il s'en réjouir ? Les exportations militaires de la France ne concernent pas que l'Ukraine : d'après une infographie du Monde Diplomatique de janvier 2024, elles sont notamment dirigées vers l'Inde, le Qatar et

l'Égypte. Ces pays en usent-ils à des fins de légitime défense ? La qualification de « dictateur capitaliste » apposée à Poutine par le camarade auteur de la tribune ici contestée ne pourrait-elle pas aussi s'appliquer aux dirigeants de ces États ?

Revenons maintenant à la situation en Ukraine.

La Russie est assurément, depuis le début des années 1990, un État capitaliste ; en revanche, son caractère « colonial et impérialiste » semble



beaucoup plus douteux (je renvoie encore au numéro de janvier 2024 du Monde Diplomatique dont un article fouillé, par ailleurs clairement hostile à Poutine, met en doute la qualification d'impérialisme pour la Russie actuelle). L'impérialisme principal dans le monde depuis plus de 70 ans se situe clairement aux États-Unis d'Amérique, suivis par leurs zélés supplétifs ouest-européens (France comprise). Le courage et l'anti-impérialisme conséquents pour nous devraient être, quelle que soit l'analyse précise que l'on ait du conflit, de dénoncer en priorité notre propre impérialisme, qui participe unilatéralement à la propagande de guerre anti-russe. La comparaison à la république espagnole des années 1930 relève du contre-sens, non seulement en raison de la différence fondamentale de nature entre les régimes politiques en question, sur laquelle je reviendrai, mais aussi pour des raisons géopolitiques : l'Ukraine d'aujourd'hui reçoit un soutien militaire considérable d'un vaste bloc de puissances économiques et militaires parmi les plus importantes du monde, alors que la république espagnole n'était soutenue que par l'URSS, lointaine et isolée.

**La tribune libre du BRS
n°527 a le mérite de
souligner que le conflit
russo-ukrainien ne
date pas de 2022 mais
de 2014.**

Mais le « formidable mouvement populaire » de Maïdan a entre autre consisté en le massacre impuni d'au moins plusieurs dizaines de manifestants progressistes pacifiques à Odessa par des nervis du groupe

nazi Pravy Sektor le 2 mai 2014. Plus généralement, pour montrer que la thèse du coup d'État fasciste pour qualifier le renversement du président élu Ianoukovytch ne relève ni de la fantaisie complotiste ni de la propagande pro-Poutine, j'invite à (re)lire l'ouvrage collectif « Ukraine : le coup d'État fasciste orchestré par les États-Unis » publié aux éditions Delga en 2015. Pour comprendre l'embrasement du conflit en février 2022, il convient aussi de rappeler les promesses occidentales des années 1990 sur le non-élargissement de l'OTAN à l'est, qui ont été grossièrement bafouées, les mesures hostiles aux populations russophones de l'est de l'Ukraine par son régime post-Maïdan, ou les accords de Minsk, jamais respectés par l'Ukraine et dont les promoteurs impérialistes européens A. Merkel et F. Hollande ont eux-mêmes reconnu qu'ils n'étaient destinés qu'à gagner du temps face à la Russie. Les violations du droit international ne sont pas le fait de la seule Russie, dans ce conflit, et l'on ne saurait qualifier en quoi que ce soit de progressiste le régime de Zelensky, qui n'est lui-même pas un nazi, mais se retrouve de fait, dans le jeu politique et militaire national et international, très dépendant de groupes armés néonazis comme le bataillon Azov, dans un État où, depuis 2014, Bandera, grand massacreur de Juifs allié des nazis dans les années 1940, fait figure de héros national.

**Que Poutine soit un
dirigeant capitaliste
autoritaire,
réactionnaire et
belliciste n'y change
rien !**

J'approuve moi aussi l'idée de discussions plus larges au sein de la CGT sur la question cruciale de la paix, mais espère qu'elles puissent se mener avec davantage de sérénité et de dialectique qu'un choix binaire entre les qualifications de marionnette de la Russie ou des États-Unis. Ce que nous savons faire pour d'autres conflits : la CGT s'honore de tenir bon, face au déferlement médiatique hostile, dans son soutien à la lutte du peuple palestinien face à l'agression coloniale d'Israël, mais sans soutenir pour autant la ligne politique cléricale et réactionnaire d'une organisation comme le Hamas, et encore moins ses crimes de guerre !

Pour revenir à la Russie, je souhaiterais d'ailleurs souligner une tendance délétère de la propagande « occidentale » (qu'elle applique à toutes les nations auxquelles elle s'oppose) à l'assimiler à son gouvernement, et à assimiler celui-ci à son principal dirigeant. Tout autocrate qu'il soit, Poutine ne dirige pas seul un État aussi important que la Russie, et nous avons tout à gagner à refuser d'entrer dans le jeu impérialiste consistant à présenter son élimination (pour le remplacer par qui ? Par quelle force politique ?

Au service de quelle classe sociale ?

Et surtout, est-ce à nous d'en décider depuis la France ?) comme une priorité. De l'Irak à la Syrie en passant par la Libye, nous avons vu à quel point les habillages « démocratiques » des prétentions impérialistes à changer les régimes politiques pour les remplacer par d'autres qui les soutiennent constitue une catastrophe tant pour les peuples des pays concernés que pour la paix mondiale. Ne tombons pas dans ce piège pour l'Ukraine et la Russie !



**Aurélien Djament (syndiqué de la
section Paris-Nord du SNTRS-CGT)**

Mexico, 24-26 octobre 2023

« La force du public : ensemble on fait école »

Sous ce mot d'ordre de l'Internationale de l'Éducation (IE), les syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) du monde entier ont tenu leur rendez-vous trisannuel, dont l'hôte mexicain était le SNTE (*Sindicato Nacional de Trabajadores de la Educación*). Sa devise « *por la educación al servicio del pueblo* » était affichée en permanence sur les écrans d'accueil de l'imposante salle où ont pris place les 178 participants.

La guerre en Palestine venait de commencer, celle en Ukraine se poursuivait. Dans un secteur aussi internationalisé que l'ESR, confronté au fragile équilibre entre science et géopolitique, les syndicats à Mexico n'ont pas esquivé la question de la paix. Même si la section arabe de l'IE, représentée par la Tunisie, n'a pas pu lire à la tribune sa déclaration de solidarité avec le peuple palestinien, la « culture de la paix » et la responsabilité des scientifiques et éducateurs que nous sommes pour la propager, fut présente et applaudie grâce à la France (CGT), au Mexique (SNTE) et à l'Afrique du Sud (SADTU – *South African Democratic Teachers Union*).

Cependant, la solidarité internationale ne se limite pas aux déclarations ou aides. Un enjeu à partager entre les syndicats du Sud et du Nord est la « décolonisation » de l'éducation en général et de l'ESR en particulier. Domaine d'étude à part entière dans des pays anglo-saxons, c'est aussi un domaine de combats communs, de prise de conscience des blessures passées et des profonds changements du monde présent. Les syndicats du Nord sont attendus par leurs homologues du Sud : « c'est avec vous que nous voulons décoloniser l'éducation », déclare un syndicaliste sénégalais. Ce travail nous enrichira mutuellement.

L'argent, levier de pouvoir sur le savoir :

une étude basée sur des données UNESCO de 2020 (123 pays représentatifs) nous a montré un investissement public dans l'ESR entre 0,02% (majorité de pays du Sud et de l'Asie



du sud-est) et 3,35% (majorité de pays du Nord et européens) du PIB. Si l'on compare la part des dépenses publiques ESR dans le PIB d'un échantillon représentatif de 16 pays, on constate que le seul pays stable et de haut niveau est la Suède. Dans des pays comme le Royaume-Uni, la Colombie, le Canada, les USA, l'Australie, le Japon ou le Chili, l'investissement public est bien moindre que celui des familles (pour les étudiants) ou du privé. Le rayonnement des pays admirés comme la Corée du Sud est dû *au privé* : presque 4% du PIB face au 1% public.

De même, l'argent public, s'il est lié à la performance, accroît les inégalités tout en ayant un effet nul sur les résultats ou le taux de diplômés, et des effets indésirables comme l'évitement du risque et les « jeux » avec le système. Les fournisseurs de technologies sont le cheval de Troie de la privatisation.

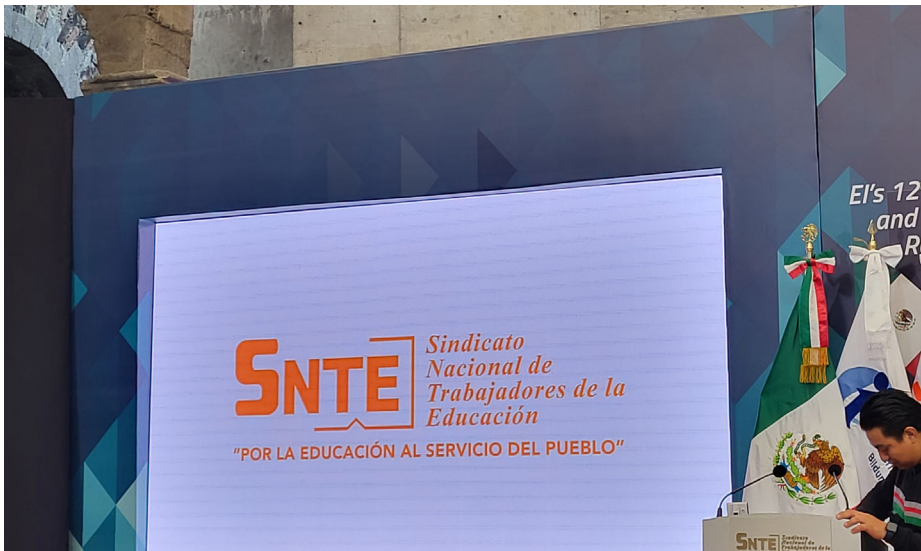
La session « numérique et IA » a éclairé la nature éminemment politique du numérique.

Au lieu d'envisager l'IA sous l'angle médiatique d'un ChatGPT générateur de triche, les syndicats soulignent la nature invasive des technologies aux mains du privé : solutions séduisantes mais biais antisyndicaux, surveillance, risque d'isolement et d'individuali-

sation des étudiants, menaces sur la démocratie, précarité. À qui profitent les outils de l'IA ? C'est une question de rapport de force. Pour l'établir, il faudrait une convergence des luttes entre les syndicats de l'ESR et du numérique, même si la syndicalisation dans ce domaine demeure difficile. Ni « technophiles », ni « technophobes », les syndicats sont *techno-critiques* ou *techno-réalistes*.

L'offensive capitaliste sur le savoir scientifique et les ressources éducatives, ces « biens immatériels », se poursuit. Outre la revendication de lois protégeant notre propriété intellectuelle et le libre accès, nos collègues du Sud luttent pour une couverture internet des territoires les plus reculés, l'équipement en matériel financé par le public, le plurilinguisme, la liberté de diffusion. Le financement par la Banque mondiale impose d'utiliser certains canaux de diffusion plutôt que d'autres, sinon l'accès n'est pas libre, soulignent les sénégalais. Même si elle n'est pas contraignante, la recommandation UNESCO sur la science ouverte est d'une importance capitale pour une science considérée comme un bien commun de l'humanité. Elle doit être promue par les syndicats.

Les libertés académiques sont un sujet récurrent aux conférences ESR de l'IE. La fracture entre pays démocratiques censés les respecter et pays autoritaires qui les bafouent apparaît aujourd'hui comme factice. Au Danemark où le public finance peu, le privé peut orienter la recherche et les bailleurs de fonds limiter l'expression publique des scientifiques. Les universités publiques, censées



respecter les libertés académiques, ne peuvent protéger leurs personnels car elles dépendent des fonds privés. Aux USA, où les états décident du financement de l'ESR mais où les dons privés jouent un rôle tout aussi important, le retour de bâton des réactionnaires est inquiétant : antisyndicalisme, droit de regard sur les curricula et les sujets de recherche, retrait de livres de bibliothèques...

Aux Philippines, des drones surveillent les campus, les syndicalistes sont harcelés à domicile, l'histoire est en cours de réécriture pour oublier la dictature, et le vocabulaire « normalisé » excluant le mot « révolution ». « Nos universités ne nous défendent pas : la seule chose qui les intéresse c'est leur classement » pour attirer plus de fonds : une addiction soulignée par l'ACT (Association of Concerned Teachers - Philippines), mais que bien d'autres syndicats partagent.

Lutter pour gagner fait partie de l'ADN syndical.

La session « luttes gagnantes » a stimulé notre combativité. Selon notre syndicat hôte, il ne suffit pas d'un président « des Etats-Unis du Mexique » ardent défenseur de l'éducation publique. Certes, au Mexique, l'université est publique, gratuite, inclusive et laïque ; l'accès est un droit. Mais les réussites du SNTE sont les résultats de sa capacité d'actions dans un pays de grande disparité socio-économique et géographique : titularisation des ¾ des précaires ; hausse des salaires, notamment +4% pour le personnel de soutien ; aucun licenciement COVID ;

reconnaissance pour les métiers. Le prochain chantier : un système de Sécurité sociale et de retraite viable sur le long terme.

Sauver le système de retraite britannique de l'ESR était l'objet d'une longue lutte de UCU

(University and College Union) : 69 jours de grève, des manifestations et des négociations avec des employeurs inflexibles. UCU a prouvé que la « quasi faillite du système » était un mensonge des employeurs pour arrêter de cotiser. Face au scandale révélé, et même si le gouvernement lui fait la guerre, UCU a réussi à préserver le système et à assainir sa gestion. En Australie, où les précaires, majoritaires dans l'ESR, sont indispensables pour le business model des universités, la lutte syndicale a mené à la titularisation de 170.000 personnes.

La difficulté ne résidait pas seulement à la mauvaise volonté des employeurs qui recrutent de plus en plus de précaires mais refusent de les traiter dignement.

Coordonner l'action dans les 37 universités publiques d'un pays très étendu et convaincre les titulaires de

s'engager pour les précaires était aussi un défi. L'impact du dérèglement climatique sur l'éducation fait partie de la campagne de l'IE « enseigner pour la planète ».

Les peuples indigènes, qui ont pourtant un savoir et des ressources pour y faire face, en subissent grandement les conséquences, c'est pourquoi il faut « décoloniser l'éducation » et s'appuyer sur le nouveau statut de la connaissance (cf. la recommandation « science ouverte » de l'UNESCO) pour les intégrer dans les curricula. On doit aussi rassembler les travailleurs : les syndicats britanniques ont réussi en refusant le dilemme « emploi ou climat ». Les jeunes sont les plus sensibilisés pour mener des luttes contre l'intrusion des industries fossiles dans l'ESR par la voie du financement des recherches, du bâti, ou des études.

Mais nos échanges à Mexico ont mis en lumière notre responsabilité en tant que syndicalistes, éducateurs et scientifiques envers ces jeunes afin d'éviter l'éco-anxiété et la dissociation entre luttes climatiques et sociales. Pour protester contre le pays organisateur, l'IE n'a pas participé officiellement à la COP28.

« Le Mexique c'est ta maison » : cette devise est devenue réalité pendant ces trois jours intenses. Nos langues et cultures multiples qui se répondent, notre engagement commun, notre volonté de ne rien lâcher, font de nous des

« frères et sœurs de classe et de profession ».

En ces temps d'adversité, déterminés et solidaires, avançons le poing levé.



Dina Bacalexi dit Le Chat



Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Afrique du Sud / Palestine



La confédération des syndicats sud-africains salue la décision de la Cour internationale de justice

Le 28 janvier, la COSATU (Congress of South African Trade Unions), confédération à laquelle appartient la SADTU (South African Democratic Teacher Union), notre syndicat partenaire à l'Internationale de l'éducation (IE) a publié un communiqué pour exprimer sa satisfaction suite à la décision de la Cour internationale de Justice (CIJ) stipulant qu'Israël était susceptible de commettre des actes de génocide à Gaza.

La COSATU salue ce jugement « historique défendant les droits humains inaliénables du peuple palestinien qui endure de longues souffrances ». Elle applaudit le fait que son pays, l'Afrique

du Sud, a pris l'initiative du recours, fidèle à « ses principes de longue date sur des relations internationales gouvernées par les principes des droits humains et de la démocratie » selon lesquels « tout conflit, même celui qui apparaît comme le plus insoluble, doit et peut être résolu par des négociations ».



Le communiqué critique les quelques détracteurs du jugement et se réjouit que la majorité des juges l'aient voté et qu'il ait trouvé un accueil favorable dans le monde entier. La COSATU ne se fait aucune illusion que le gouvernement Netanyahu, « l'un des plus extrémistes, racistes et expansionnistes du monde » va délibérément appliquer le jugement. Elle en appelle donc à l'ONU pour « agir sans peur » et demander des comptes.

Mais la COSATU n'oublie pas les États-Unis et l'Union européenne : ils doivent « enfin jouer un rôle constructif » et forcer Israël à négocier. Toute autre attitude, comme celle d'envoyer des armes ou de financer « une tyrannie régionale », un « état d'apartheid », est honteuse.

Certes, la COSATU est dans une position privilégiée, car c'est le gouvernement de son propre pays, qui plus est de la coalition qu'elle soutient, qui a saisi la CIJ. Mais dans un pays qui sait ce que c'est l'apartheid, dont les stigmates restent encore dans la société et produisent des inégali-



tés criantes, les syndicats savent ce qu'est la lutte et la mènent sur tous les fronts. La paix en est l'un des principaux aujourd'hui.

Argentine



Grève générale réussie contre « le fou » ultra-libéral Javier Milei

Après avoir voté pour ce « gourou » capitaliste et transhumaniste, libertaire et excentrique, les Argentins se

sont aperçus que son véritable objectif n'était pas du tout de redresser le pays, mais de le détruire. Son tout premier acte politique était de concevoir un énorme projet de loi « omnibus » supprimant tout droit et toute liberté, imposant une super-austérité et visant à museler toute protestation, par exemple en pénalisant toute manifestation dans la rue, de sorte qu'en plaisantant les opposants ont dit que les manifestations seraient désormais organisées sur les trottoirs, où on pouvait défiler sans tomber sous le coup de la loi et se retrouver en prison.

La CONADU (Federación Nacional de Docentes Universitarios), notre syndicat partenaire à l'IE, a dès le lendemain de l'élection de Milei exprimé sa

vive inquiétude pour l'avenir du service public de l'ESR et du pays en général, se mettant en ordre de bataille. Et la CGT (Confederación General de Trabajo) a pris l'initiative de rassembler tous les syndicats, ainsi que les partis politiques et les organisations de défense des droits humains, et de proclamer la première grève générale argentine depuis 2019.

Le mercredi 24 janvier les Argentins ont donc cessé le travail et se sont levés contre le DNU (Decreto de Necesidad y Urgencia), loi de complète dérégulation de l'économie et de la vie sociale entrée en vigueur le 29 décembre. La grève avait aussi pour cible la « loi omnibus », prétendument essentielle pour « la liberté des Argentins », qui, si elle passe, donne-

NO AL SECUESTRO DE NUESTROS SALARIOS

La Federación Nacional de Docentes Universitarios, CONADU, exige al gobierno nacional el pago en tiempo y forma de los salarios universitarios. La resolución del Banco Central de la República Argentina impide a las entidades bancarias realizar adelantos para asegurar el pago de haberes del sector público.

Somos La Universidad Pública

ra carte blanche au gouvernement pour mener sa politique de « redressement » du pays. Mais si l'Argentine est en situation d'urgence socio-économique, ce n'est sûrement pas en la dérégulant le plus possible et en opprimant sa population qu'elle s'en sortira.

Le monde de l'ESR a pris place dans cette mobilisation : tous les syndicats étaient présents, ont appelé à la grève et ont défilé avec le slogan « la patrie ne se vend pas ». « Nous refusons le DNU 70 et la loi Omnibus dans leur totalité. Il n'existe pas de négociation qui rende de tels projets admissibles », déclare la CONADU.



La grève fut un grand succès, et la côte de popularité de Javier Milei a beaucoup baissé. Les électeurs qui lui ont donné leur voix s'aperçoivent maintenant de la tromperie. Les Argentins, a prévenu le secrétaire général de la CGT, Hector Daer, ne reculeront « même pas d'un pas », déterminés à faire échouer le projet de Milei de jouer avec leurs vies. « El loco » (le fou, surnom de Milei) ne passera pas.

À la récente réunion du conseil exécutif (CE) de la FMTS, où siège le SNTRS, notre collègue représentant de l'Argentine a envoyé un message émouvant et combatif sur la situation de l'ESR qui se trouve sur le fil. Il nous a

demandé vigilance et solidarité. Une vidéo postée sur les réseaux sociaux par les collègues de l'Université nationale des arts (UNA), datant de novembre dernier mais qui acquiert une nouvelle actualité aujourd'hui, affirme leur engagement ferme pour le service public de l'ESR et leur volonté de le défendre par tous les moyens.

Le DNU n'a pas encore été appliqué car les syndicats ont présenté un recours judiciaire pour freiner toutes ses dispositions qui modifient les lois relatives au travail. Et cela a fonctionné. Mais malgré cette première victoire, la route est encore longue. Courage et solidarité à nos camarades argentins.



La NTEU (National Tertiary Education Union), notre syndicat partenaire à l'IE, a depuis longtemps mis au centre de ses combats la qualité du travail et des études dans les universités publiques australiennes. Le BRS s'en est fait souvent l'écho, par exemple lors de la longue et forte mobilisation contre « le vol de salaire » qui, en démontrant qu'un simple employé de fast-food avait la possibilité d'être mieux payé qu'un membre du personnel de l'ESR, a réussi à faire céder les employeurs universitaires. Le SNTRS a aussi soutenu les campagnes de la NTEU pour les droits et libertés académiques.

Aujourd'hui, la NTEU a décidé de s'adresser directement au ministère fédéral de l'ESR, suite à un rapport du panel qui a passé en revue les universités australiennes et rendu son verdict : la gouvernance des universités publiques présente des failles énormes et doit être revue de fond en comble. Le syndicat se réjouit de cette conclusion qui correspond à ce qu'il a toujours mis en évidence en prêchant dans le désert. Le ministre fédéral dit qu'il faut réparer ces failles. Comme en Australie les com-

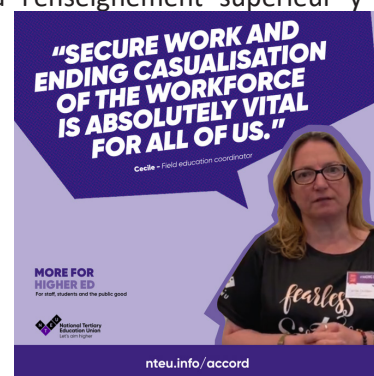
pétences entre le niveau fédéral et les états-provinces sont partagées, le ministre doit conclure un accord avec ses homologues de chaque état-province et les convaincre de la priorité des réformes.

Le mot « réforme » est ambigu. La NTEU le sait bien. Il faut donc une pression maximale sur le ministre fédéral et les autres ministres, pour que le résultat soit celui attendu et préconisé dans le rapport. C'est pourquoi une pétition est lancée. La NTEU présente ses revendications :

- augmenter drastiquement le nombre des représentants du personnel et des étudiants dans les instances de gouvernance des universités dans tout le pays et respecter leur voix
- faire des universités « des employeurs modèles », c'est-à-dire :
 - en finir avec la honte de la précarisation en faisant contribuer financièrement tout le monde, y compris les bailleurs de fonds
 - en finir avec le turnover inutile des contrats précaires
 - faire correspondre les salaires (astronomiques NDLR) des membres des exécutifs universitaires avec les standards de la fonction publique
 - faire en sorte que les universités soient des lieux sûrs pour travailler et étudier.

Si ces réformes sont mises en place par les ministres, elles seront contraignantes pour les employeurs universitaires. La NTEU pense que sa pétition donnera l'opportunité de « sauver le secteur », rien de moins. Car les conditions d'exploitation du personnel et de dégradation des études arrivent à un point de non-retour.

Dans sa contribution, quand le panel lui a demandé quelles sont les réformes urgentes, le syndicat a complété les revendications ci-dessus avec la demande d'un accès équitable à l'enseignement supérieur y com-



pris pour les jeunes des Premières Nations, des régions rurales et périurbaines. Quant à la précarité, le panel lui-même l'a considérée comme « un problème systémique » en Australie.

À la conférence ESR de l'IE à Mexico en octobre dernier, la NTEU a présenté sa victoire : elle a réussi à faire titulariser 170.000 précaires. Mais cela a posé la question de la solidarité entre titulaires et précaires : seulement 60% des syndiqués étaient d'accord pour que cette revendication soit une priorité... Il y a encore du travail.

Colombie



La revendication syndicale de la gratuité de l'université inscrite dans la loi

Gloria Arboleda, la secrétaire aux relations internationales de l'Asociación Sindical de Profesores Universitarios (ASPU), se réjouit de l'inscription dans la loi « L'université dans ton territoire » de la gratuité de l'en-

seignement supérieur en Colombie. Cette loi, promulguée fin 2023, est la concrétisation d'une longue lutte syndicale. Elle garantit non seulement que les étudiants ne paieront plus, mais aussi que l'ESR recevra un financement suffisant par l'État.

Les collègues se sont mobilisés pour cela depuis 2018, mais la logique néolibérale qui prévalait pendant toutes ces années voulait que les universités soient autofinancées. Elles imposaient donc aux étudiants de payer un prix variable selon la durée des études et la discipline choisie. « La médecine par exemple, était inatteignable pour la majorité des candidats », précise Gloria.

Aujourd'hui, la loi oblige les institutions du supérieur à appliquer la politique de « matricula cero », de gratuité totale. Les populations les plus vulnérables et les plus éloignées des études se voient offrir l'opportunité d'une éducation de qualité. « Cette stratégie vise à amener l'éducation supérieure aux populations qui vivent dans les régions les plus reculées du pays, où elle n'est jamais arrivée », précise la syndicaliste.

La nouvelle loi vise également la création de nouveaux établissements publics d'ESR, y compris des universités technologiques, et accroît leur indépendance. Cependant, l'ASPU pense que les réformes doivent aller

plus loin : garantir la stabilité des établissements et offrir des conditions de travail dignes au personnel enseignant, technique et administratif. Son ambition est « la généralisation de l'éducation supérieure ».



Les difficultés sont nombreuses : d'ordre politique (le président colombien Gustavo Petro et son gouvernement sont dans une position instable aujourd'hui), et éducatif, car il faudra lutter contre l'emprise du privé qui détient la majorité des établissements du supérieur en Colombie. Gloria Arboleda ne voit qu'une voie pour les surmonter : la mobilisation sociale. Signe que même avec un gouvernement favorable, rien n'est acquis.

La Colombie, qui a souffert des affrontements de la guérilla et des paramilitaires (ces derniers soutenus par les gouvernements successifs) et n'a obtenu que récemment la paix tant espérée, mérite d'offrir à sa jeunesse une éducation publique de qualité.

Espagne/Arabie Saoudite



« Débaucher » les meilleurs universitaires d'Espagne et du monde entier

En avril 2023, le quotidien El País avait révélé le scandale : des chercheurs saoudiens offraient à leurs homologues espagnols (classés parmi les « meilleurs mondiaux » selon Clarivate) des sommes astronomiques pour déclarer que leur établissement employeur se trouvait en Arabie Saoudite. L'idée était de co-signer des travaux avec des Saoudiens et de

mettre comme affiliation l'institution saoudienne. Sauf que lesdits travaux n'étaient pas le fruit d'une collaboration et que les Espagnols ne travaillaient point pour le royaume saoudien. Mais cela permettait de monter dans les classements internationaux. 1.000 chercheurs avaient été exclus de la liste de Clarivate à cause de cette fraude.

Aujourd'hui, le processus est tout à fait légal et transparent : l'Arabie Saoudite, qui a fiché les chercheurs et ingénieurs « à haut potentiel » dans tous les pays du monde, s'adresse à certains d'entre eux pour les attirer dans ses universités et centres de recherche. Un Espagnol qui avait dénoncé la fraude d'avril dernier, quitte son pays. En tant qu'écologue spécialiste des déserts, ce collègue se voit offrir les meilleures conditions pour mener sa recherche à l'Université de Science et Technologie Roy Abdallah, située dans le désert saoudien. Son nouveau laboratoire dis-

posera d'un budget initial de 20.000 millions d'€. Cet écologue travaillait à l'Université d'Alicante, à la tête d'une équipe de 20 personnes dont il était le seul titulaire ! « En début de carrière, après le doctorat, on gagne en Espagne quelques 1.200€/mois », précise-t-il ; « en Arabie Saoudite, c'est 5.000 €/mois net, plus un billet d'avion par an et un logement gratuit sur le campus ». Quatre membres de son équipe ont décidé de le suivre.

جامعة الملك عبد الله
للعلوم والتقنية
King Abdullah University of
Science and Technology



L'écologue venait de recevoir une subvention européenne de 2,5 millions d'€. Il doit la refuser ou la suspendre.

Sans subvention, que deviendront les 15 membres de son équipe qui resteront ? Comme ils ne sont pas de titulaires, le plus probable est qu'ils seront licenciés. « Je n'en peux plus de la bureaucratie, du manque de personnel stable, de la nécessité de demander sans cesse des financements et de la paperasse absurde », dit celui qui va laisser toutes ces contraintes derrière lui désormais. « Je suis spécialiste des déserts. Aller étudier le véritable désert, les zones hyper-arides, est une opportunité unique. Je suis conscient que plusieurs personnes ne le comprendront pas, mais au fond c'est comme un voyage dans le temps. Pour utiliser une comparaison un peu sommaire, je verrai comment l'Espagne pourrait être dans 50 ans. En Arabie Saoudite ils ont déjà affronté des défis très ressemblants à ceux que nous aurons à affronter nous-mêmes », déclare celui qui se dit uniquement motivé par la science.

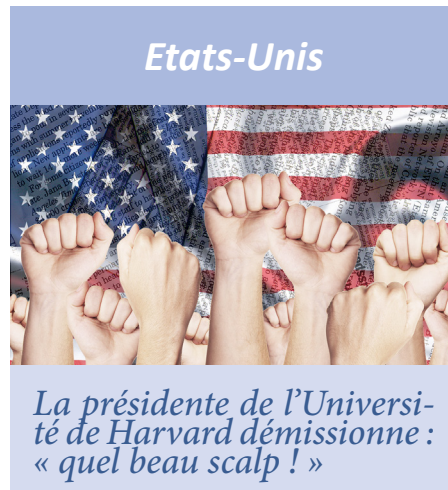


L'Université qui l'a « débauché » se veut indépendante du pouvoir (même si elle est financée par lui) et moderne. C'est la seule mixte du pays, malgré les protestations des religieux. Elle est considérée comme un oasis : au sens propre du terme, étant située en plein désert, au milieu de nulle part, et au sens figuré, offrant une étonnante liberté à son personnel dans un pays de graves restrictions des droits humains. Son objectif (d'après le controversé Prince héritier Mohamed Bin Salman) est de devenir « un phare de la connaissance et une source d'inspiration et d'innovation pour améliorer le Royaume et le monde » (sic).

« Ils ont créé un système fait pour que les gens donnent le meilleur d'eux-mêmes, avec la liberté de chercher », dit l'écologue espagnol qui multipliera son salaire par cinq.

L'austérité qui pousse à financer la recherche via des appels à projets contribue, selon les dirigeants de nombreux pays occidentaux, à la « compétitivité » et augmente la « performance » mais aussi la pré-

carité et par conséquent limite la liberté de chercher. Faut-il, pour être « libre », se mettre au service d'un Prince ?



Certes, Harvard n'est pas une université comme les autres. Certes, on ne va pas pleurer en apprenant qu'elle risquait de perdre des sommes considérables de la part de ses très riches donateurs si Claudine Gay, sa présidente, décidait de garder son poste. Certes, ce scandale qui a animé le débat outre-Atlantique durant près de deux mois, mis en scène sur fond de guerre en Palestine, n'a pas entaché la réputation de la plus prestigieuse université privée des États-Unis et même du monde entier, dont le nom est une métonymie pour « excellence ». Mais ce qui s'y est passé, et la façon dont cela s'y est déroulé, signifie beaucoup pour l'avenir non seulement des libertés académiques, mais surtout de la diversité et même de la « normalisation » de l'ESR « d'élite ». Ce qui s'y est passé est encore une preuve que la soi-disant excellence n'a aucune existence « mesurable » voire réelle, car on peut la manipuler comme on veut : dans le cas de Gay, l'excellence n'a eu aucun poids face aux réactionnaires qui ont réussi à atteindre leur but en la chassant de son poste.

Pour justifier cette attaque, le journal conservateur en ligne The Washington Free Beacon, a mené une campagne contre Gay, l'accusant de plagiat. L'Université de Harvard a reconnu qu'il y avait des « problèmes avec des citations dans deux articles », mais n'a pas parlé de « méconduite ».

L'attaque principale contre Gay a été entièrement menée par de riches alumni, comme un milliardaire de Wall Street qui a donné des millions à l'université et un autre, propriétaire d'un hedge fund. Le premier n'a pas supporté qu'un certain nombre

d'organisations étudiantes d'Harvard avaient considéré qu'Israël avait une responsabilité dans l'attaque du Hamas du 7 octobre. Le deuxième est allé plus loin, demandant à l'université la liste des membres de ces organisations, « afin qu'il n'embauche aucun d'entre eux » après leur diplôme. Un autre donateur, ancien cadre de Goldman Sachs, a parlé de « l'utilisation du nom de l'Université d'Harvard par des étudiants pro-Hamas » (sic).

Gay n'a prétendument pas condamné les expressions des syndicats étudiants, elle était donc considérée comme complice.



Voilà ce qui arrive quand les universités, aussi riches soient-elles, se droguent aux dons des multi-millionnaires et des banquiers. Comme le dit Robert Reich, professeur de politique publique à l'Université de Californie à Berkeley, ces grands et puissants donateurs alimentent précisément « l'antisémitisme qu'ils prétendent combattre » : le vieux stéréotype des « banquiers Juifs qui contrôlent le monde ». Claudine Gay, fille d'immigrés haïtiens, femme et deuxième noire à présider Harvard, a été pour tout ce petit monde « un beau scalp ».

Dans sa lettre de démission rendue publique, elle dit avoir voulu « combattre toute forme de haine », mais qu'elle a subi des attaques racistes et haineuses. Elle espère que le souvenir de sa brève présidence aidera à lutter pour « trouver notre commune humanité ». Mais elle cède devant les donateurs, prétendument pour que son université soit apaisée. Elle espère que son engagement se poursuivra. Elle est bien trop optimiste : cette affaire a été une victoire des réactionnaires qui se sont alliés aux riches bailleurs de fonds. Gay a été considérée comme « antisémite » non pour avoir pris la défense des Palestiniens, mais pour ne pas avoir imposé le silence à ceux qui les défendaient.

À la conférence ESR de l'IE en octobre dernier à Mexico, un syndicaliste états-unien qui participait à un panel



sur les libertés académiques a décrit la sombre réalité de son pays : les universités publiques dépendent des états, donc de la couleur politique de leur gouverneur qui accorde ou non le financement ; les universités privées de leurs « généreux donateurs ». Dans un pays où l'on retire des bibliothèques publiques des livres « obscènes » (sic), par exemple ceux qui parlent d'homosexualité ou de racisme, la pente dangereuse prise risque de nuire gravement à la libre production et diffusion des connaissances.



Une loi en faveur des « universités » privées ou Comment contourner la Constitution

On avait déjà en Grèce les Collèges, établissements d'enseignement supérieur privés annexes d'homologues étrangers. Établis grâce à une manœuvre d'un gouvernement conservateur favorable à la commercialisation de l'ESR, ils reçoivent des subventions publiques comme d'autres entreprises et offrent des cursus d'études variés à des jeunes recalés du concours d'entrée à l'université publique. Ces établissements ne sont pas strictement équivalents de leurs homologues publics et leurs diplômes ne sont pas automatiquement reconnus par l'État.

La Constitution grecque interdit les universités privées. Elle stipule que les écoles privées sont autorisées, de la maternelle à la fin du lycée, mais non au delà. Il existe des écoles techniques privées, par exemple pour la mode, le design ou la coiffure, mais elles n'ont rien d'une université.

Une université ne doit pas être une entreprise, même « à but non lucratif ».

Mais le gouvernement actuel met en place son programme néolibéral et dépose une loi pour « libéraliser » l'université « conformément aux règles européennes (sic) et à celles de l'OMC » (re-sic), contournant sans vergogne la Constitution.

	Κρατική Χρηματοδότηση (Εκατομμύρια Ευρώ)	ΜΕΛΗ ΔΕΠ	Άλλες κατηγορίες προσωπικού (ΕΔΙΠ, ΕΤΕΠ, Διοικητικό προσωπικό)	Εγγεγραμμένοι Σπουδαστές
2009	19.68	612	861	20839
2024	7.17	391	847	25150
Μεταβολή	-12.53	-221	-14	+4311
Ποσοστιαία μεταβολή	-63.6%	-36%	-1.6%	+20.7%

Pour faciliter l'installation de ces entreprises purement commerciales censées soutenir l'économie du pays grâce à leurs « investissements », il a été décidé qu'elles fonctionneraient sous le régime des franchises : on pourrait confier à un entrepreneur sans rapport avec l'ESR ou l'éducation la direction d'une telle « université ». Ce qui fait dire à un député opposé à la privatisation : « dommage que la Trump University soit fermée, car elle aurait pu ouvrir une franchise en Grèce ».

Les futures facultés de médecine privées pourraient être gérées par un hedge fund états-unien connu, CVC Capital, qui contrôle déjà 6 hôpitaux et 10% de la compagnie d'électricité publique.

Heureusement, les mobilisations s'intensifient.

Parents, syndicats de l'enseignement secondaire (y compris privé) et de l'ESR, syndicats étudiants et lycéens protestent avec véhémence et constance contre la commercialisation de l'université. La presse parle d'un « tsunami de mobilisations » et d'une prise de conscience de la part des jeunes que leur avenir n'est pas monnayable. Tous demandent une université publique de qualité, bien financée et capable de leur offrir les connaissances dont chacun et chacune a besoin pour son avenir dans ce monde instable. Au lieu de gaspiller l'argent public à des subventions aux « universités » privées, l'investir dans l'université publique. Comme le dit une lycéenne dans une « lettre ouverte » manuscrite qu'elle a accrochée à la grille de son lycée de l'île de Corfou : « je demande la chose la plus

simple : bénéficier d'une éducation gratuite. Je demande de ne pas être obligée de me priver de nourriture pour faire des études ».

Cependant, le pouvoir politique et certaines directions exercent un chantage sur les étudiants, leurs parents et le personnel. Profitant du fait qu'en ce moment les examens du premier semestre sont censés avoir lieu, la menace est simple : arrêt des mobilisations ou refus de reporter les examens, ce qui signifie refus de valider le semestre, voire l'année. À la faculté de droit de l'Université Aristote de Thessalonique, où les collègues sont solidaires entre eux et avec les étudiants, la direction a décrété que « les matières non validées à cet examen [sc. du 1er semestre 2023-2024] ne seront jamais validées ». Comment, dans ce contexte, poursuivre la mobilisation ? Imaginons la charge mentale qui pèse sur ces jeunes qui connaissent la « compétition », mais très peu la « collégialité », l'esprit collectif. Combien oseront-ils ne pas se présenter aux examens ? Quant aux collègues, combien refuseront ce chantage ?

Finalement, le conseil des Prytanes (équivalent de France-Universités) a élevé la voix contre cette mesure et aussi contre le gouvernement pour avoir accusé les Prytanes de « complicité » avec les occupations.

Un ministre a en effet dit publiquement qu'il n'était pas possible de « tolérer » le fait de ne pas faire appel aux forces de l'ordre pour déloger les occupants et de faciliter le déroulement des examens. « Si les Prytanes ne prennent pas position, le ministère pourrait rechercher d'autres manières [de les contraindre], comme le financement des universités ». Cette menace de couper les vivres est très mal passée : les Prytanes se joignent aux étudiants et collègues pour refuser les universités privées et défendre le service public de l'ESR.



« La communauté académique, défendant son autonomie institutionnelle, les libertés académiques et la libre

diffusion des idées dans les locaux des établissements d'enseignement supérieur, ne se résigne pas et ne se laisse pas terroriser. Elle poursuit sans relâche son œuvre pour le renforcement de l'Université publique », conclut la déclaration des Prytanes. Une fermeté salubre dans le climat trouble du moment.

Palestine



« L'enseignement supérieur survivra-t-il à la guerre d'Israël contre le Hamas ? »

Voilà la question posée par le site d'information University World News. Une vidéo postée sur les réseaux sociaux et vérifiée par le New York Times montre la destruction, par l'armée israélienne, de l'Université Al-Israa, au sud de Gaza, après celle de l'université Al-Aqsa, de l'University College of Applied Sciences, et de l'École de l'Industrie située à Khan Younis. Quant à Al-Israa, la vidéo montre qu'elle a été détruite par dynamitage, donc intentionnellement. Plus de bâtiments ou de résidences universitaires, et plus de musée contenant 3.000 artefacts archéologiques rares, certains de l'époque romaine. Selon l'administration de l'Université, avant sa démolition, Al-Israa a été occupée pendant 70 jours par l'armée israélienne, transformée en base militaire.

Le rapporteur spécial de l'ONU pour le droit au logement, Balakrishnan Rajagopal, a commenté la destruction de cette université en utilisant le néologisme « éducationicide ». Selon lui, ce « meurtre de la connaissance » doit être ajouté à la liste des crimes punis par le droit international : quand les écoles et universités sont détruites systématiquement, les dommages pour la société s'étalent sur plusieurs générations.

Selon l'Euro-Mediterranean Human Rights Monitor, une ONG indépendante basée aux États-Unis et présidée par un professeur émérite de l'Université de Princeton, toutes les universités de Gaza sont soit

détruites, soit transformées en bases militaires. « La démolition des bâtiments et la mort d'universitaires et d'étudiants rendront la reprise des études extrêmement difficile quand le génocide sera terminé », déclare cette ONG qui pense que cela « prendra peut-être des années ».

Les Palestiniens, selon l'AUDIRP (Association des universitaires pour le respect du droit international en Palestine), sont parmi les peuples avec le taux d'alphabétisation le plus élevé. Cependant, vu la situation (qui n'a pas commencé le 7 octobre dernier), les scientifiques partent, les jeunes diplômés ne trouvent pas de travail, et les familles qui le peuvent (avec l'aide de la diaspora) envoient leurs enfants faire des études à l'étranger, au risque de ne plus revenir. Malgré le retour de quelques-uns, et la qualité des universités palestiniennes, la fuite des cerveaux est réelle. Aujourd'hui, détruire les universités en les considérant comme des installations militaires du Hamas est un pas de plus vers l'éloignement délibéré des Palestiniens de la connaissance, tandis que les universités israéliennes poursuivent sans entrave leur développement.



Al-Israa, établissement accueillant de nombreux étudiants pauvres selon son recteur (aujourd'hui réfugié au Caire), comptait parmi ses effectifs 65% de filles et venait d'achever un nouvel hôpital universitaire, lui aussi détruit.

Détruire les établissements d'éducation et les hôpitaux est un crime de guerre puni par le droit international. Cela a été présenté comme un argument lors du recours de l'Afrique du Sud devant la CIJ. Un autre argument concernait la destruction des bibliothèques et des librairies. Plus de livres, plus de culture, plus d'université, plus de science et plus d'éducation. Plus de vie non plus : selon l'Euro-Med Monitor, 94 académiques et des centaines d'étudiants ont trouvé la mort. Ironie tragique : le thème de la journée mondiale de l'éducation (24 janvier) de l'ONU était cette année « apprendre pour une paix durable ».

Gaza



Destruction du patrimoine culturel

« Un patrimoine sous les bombes », titrait La Croix du 9.01.2024, relatant l'incroyable destruction de sites historiques et culturels de Gaza par Israël. Certes, détruire les bâtiments n'est rien face au destin tragique de la population. Mais les Gazaouis sont très attachés à leur patrimoine qui leur permet de résister au colonisateur et de refuser l'accaparement propagandiste de leur histoire.

On pourrait objecter que les « vieilles pierres » ne sont rien au regard des vies humaines, surtout celles des enfants. Mais pour les Palestiniens ce patrimoine faisait partie de leur vie et n'était pas seulement des « pierres ». Les sites, considérés par l'armée israélienne comme des repaires du Hamas, datent des époques perse, hellénistique et romaine comme le port d'Anthédon ou le monastère de Saint-Hilarion (4e siècle, le plus ancien dans la région). D'autres, comme les bains Al-Samara, datent du 13e siècle. D'autres enfin, comme la mosquée Al-Omari, construite au 7e siècle, ont été rénovés lors de l'occupation ottomane (à partir du 16e siècle).



Certains des sites détruits entièrement ou partiellement sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Mais l'armée israélienne n'autorise pas les inspections d'experts étrangers ou même de journalistes. Les journalistes palestiniens luttent pour leur propre survie (certains ont été tués) et n'ont pas les moyens de donner des informations sur le patrimoine.

Il existe bien des images satellite de l'ONU, mais elles ne concernent pas tous les sites. Gaza est remplie de vestiges du passé, compte tenu de sa position stratégique entre l'Afrique du Nord et l'Asie.

On qualifie souvent Gaza de « musée à ciel ouvert », ce que les habitants préféreraient envoyer comme image que « la prison à ciel ouvert » à cause du blocus israélien qui les coupait du monde depuis très longtemps. Ce n'est pas uniquement une question « identitaire », mais une question d'égalité avec les autres peuples du monde : un archéologue qui a mené plusieurs fouilles à Gaza dit que les habitants « sont sensibles à la beauté » qui donne d'eux une « autres image que celle de terroristes ou de

réfugiés », une image de personnes héritières d'une tradition multiséculaire, indissociable de cette terre où ils aspirent à rester.

Les équipes archéologiques étrangères sont maintenant parties. Mais, si la majorité du personnel palestinien de l'Institut français de Gaza a pu être évacué avec les Français (deux professeurs vacataires sont quand même morts depuis le début de la guerre), ce n'est pas le cas de celui des équipes de recherche. Le personnel local est resté sous les bombes. Ces collègues ont pourtant à cœur de surveiller « leurs » sites et de diffuser des nouvelles d'abord à leurs collègues étrangers avec qui ils travaillaient, ensuite au monde entier. Parfois au péril de

leur vie. Et quand ils meurent ou sont contraints de se déplacer, il ne reste plus personne pour accompagner les « vieilles pierres ».

Un désastre culturel qui s'ajoute à celui qui frappe les humains. Où est donc la « communauté internationale » ?



Dina Bacalexi

Appel à contributions pour le BRS

Le syndicat appelle tous les camarades désireux de contribuer à notre publication syndicale à soumettre un ou plusieurs articles.

Le SNTRS-CGT édite une publication bimestrielle d'information syndicale, le Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS). Cette publication permet d'informer les camarades sur les différents sujets qui les touchent. Les articles portent par exemple sur les mobilisations et actions syndicales, sur l'action de notre syndicat dans les instances, sur les évolutions en cours dans notre champ professionnel, sur les réformes touchant nos conditions de travail ou la structuration de la recherche, les services publics, le statut, etc.

Cette richesse de notre publication syndicale, par la diversité des sujets et des analyses tient au travail des camarades qui acceptent d'apporter leur(s) contribution(s).

Afin de conserver cette diversité et même de l'enrichir, nous appelons les camarades qui le souhaitent à soumettre sous forme d'article ou de tribune libre leur(s) analyse(s), expérience(s) syndicale(s).

Le Bureau National sélectionnera les articles soumis et décidera de leur date de parution. Afin de respecter la ligne éditoriale du BRS, nous demandons aux contributeurs de respecter :

Pour une contribution sous la forme d'un article :

- la taille des articles est de 8000 caractères (espaces compris) avec une tolérance de + ou - 10 %.
- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo ;
- Il est souhaitable que l'auteur rédige un chapeau (résumant le propos principal de l'article en quelques lignes), au moins un (ou plusieurs) encarts (faisant ressortir les idées fortes de l'article), et choisisse une photo, ou dessin/cartoon illustrant son article.

Pour une contribution sous la forme d'une tribune libre :

- la taille de la tribune est de 6000 caractères (espaces compris) avec une tolérance de + ou - 10 %.
- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo.



Les articles ou tribunes sont à envoyer par courriel à :
amelie.hugot@msh-lse.fr

Les articles ou tribunes peuvent être envoyés à tout moment dans l'année.
Que les futurs contributeurs soient remerciés par avance !

Vos contributions sont attendues et bienvenues.

**SALAIRES
TEMPS DE TRAVAIL
RESPECT CARRIÈRES
PENSER RETRAITES**



**ON VEUT L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES**

